

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	IWF
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 – 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François Burgos, Elie Canetg, Fabio Caretti, Brigitte Clivaz, Romain Eperon, Lionel Füzesséry, Alexandre Hirter, Hans Huguenet, François Käppeli, Anita Mach, André Pasquier, Emilia Rinderknecht, Matthias Schnyder, Sébastien Schär, Suzanne Unbekannt, Autor Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Canetg, Fabio; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Füzesséry, Alexandre; Hirter, Hans; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Rinderknecht, Matthias; Schnyder, Sébastien; Schär, Suzanne; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: IWF, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1 12 13 14 14 14
Zwischenstaatliche Beziehungen	
Entwicklungspolitik	
Wirtschaft	
Geld, Währung und Kredit	
Kapitalmarkt	
Geldpolitik	
Nationalbank	16
Internationale Finanzinstitutionen	16
Parteien, Verbände und Interessengruppen	19
Parteien	19
Parteiensystem	19
Grosse Parteien	19
Linke und ökologische Parteien	20
Konservative und Rechte Parteien	21
Verbände	21
Gewerbe, Dienstleistungen, Konsum	21
Arbeitnehmer, Gewerkschaften	22

Abkürzungsverzeichnis

EFD Eidgenössisches Finanzdepartement UNO Organisation der Vereinten Nationen EFTA Europäische Freihandelsassoziation

WTO Welthandelsorganisation

APK-SR Aussenpolitische Kommission des Ständerates

NGO Nichtregierungsorganisation

OECD Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

SNB Schweizerische Nationalbank

APK-NR Aussenpolitische Kommission des Nationalrates

IWF Internationaler Währungsfonds

EU Europäische Union

UNDP United Nations Development Programme

EWR Europäischer Wirtschaftsraum

NEAT Neue Eisenbahn-Alpentransversale

SGB Schweizerischer Gewerkschaftsbund

EDA Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten

SGV Schweizerischer Gewerbeverband

UNHCR Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen

EG Europäische Gemeinschaft

UNICEF United Nations International Children's Emergency Fund

EVD Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
GATT General Agreement on Tariffs and Trade
UNFPA Bevölkerungsfonds der Vereinten Nationen
IKRK Internationales Komitee vom Roten Kreuz
BIZ Bank für Internationalen Zahlungsausgleich

WHG Bundesgesetz über die internationale Währungshilfe

RPC Treuhandfonds

IFC Internationale Finanz-Corporation

CoCom Koordinationsausschuss für Ost-West-Handel / Koordinationsausschuss

für multilaterale Ausfuhrkontrollen

DAC Ausschuss für Entwicklungshilfe

IBRD Internationale Bank für Wiederaufbau und Entwicklung
IDA International Development Association / Internationale

Entwicklungsorganisation

SZR Sonderziehungsrecht

AKV Allgemeine Kreditvereinbarungen

WB World Bank / Weltbank

DFF Département fédéral des finances
ONU Organisation des Nations unies

AELE Association européenne de libre-échange
OMC Organisation mondiale du commerce

CPE-CE Commission de politique extérieure du Conseil des Etats

ONG Organisation non gouvernementale

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

BNS Banque nationale suisse

CPE-CN Commission de politique extérieure du Conseil national

FMI Fonds monétaire International

UE Union européenne

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

EEE l'Espace économique européen

NLFA Nouvelle ligne ferroviaire à traverser les Alpes

USS Union syndicale suisse

DFAE Département fédéral des affaires étrangères

USAM Union suisse des arts et métiers

HCR Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

CE Communauté européenne

UNICEF United Nations International Children's Emergency Fund

DFE Département fédéral de l'économie publique
GATT General Agreement on Tariffs and Trade
FNUAP Fonds des Nations unies pour la population
CICR Comité international de la Croix-Rouge
BRI Banque des règlements internationaux

LAMO Loi fédérale sur l'aide monétaire internationale

RPC Fonds fiduciaire

SFI Société financière internationale

CoCom Comité de Coordination pour le contrôle multilatéral des échanges est-

ouest / Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des

exportations

CAD Comité d'aide au développement

BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement

AID Association internationale de développement

DTS Droits de tirage spéciaux
AGE Accords généraux d'emprunt

BM Banque Mondiale

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

MOTION DATUM: 29.01.1991 ANDRÉ MACH

La complexité croissante de la société internationale exige une définition claire des futures relations de la Suisse avec l'étranger. Sur la base de cette constatation, la commission des affaires étrangères du Conseil national a déposé **une motion** demandant un renforcement constitutionnel de la politique étrangère - par une coopération accrue de la Suisse à la construction de l'Europe et une nouvelle délimitation des compétences entre le Conseil fédéral et le parlement – et un rapport au sujet de ces nouvelles dispositions. Une telle révision concernerait les articles 9 et 102, chiffre 8 et 9, de la Constitution. Bien que le Conseil fédéral ait jugé qu'une modification de la Constitution ne s'avérait pas nécessaire dans un proche avenir, le Conseil national a adopté à une petite majorité (52 voix contre 49) la première partie de la motion et transmis comme postulat le second point. Dans sa réponse écrite, le gouvernement a estimé que l'ordre constitutionnel existant assure à l'Assemblée fédérale une marge d'influence efficace sur la politique étrangère. D'autre part, les autorités fédérales, les cantons et le peuple auront à prendre prochainement plusieurs décisions importantes en matière de politique étrangère (adhésion au FMI, traité de l'EEE), il ne serait donc pas opportun de modifier la Constitution dans ce domaine. Peu auparavant, la chambre basse avait pourtant rejeté la motion Portmann (pdc, GR) qui chargeait le Conseil fédéral de présenter une nouvelle version des articles 85, chiffre 6 et 7, et 102, chiffre 8 et 9, de la Constitution, de telle sorte qu'ils stipulent que l'Assemblée fédérale participe dès le début à la formulation de la volonté de l'Etat en matière de traités internationaux lorsqu'il y va de la sécurité de la Suisse et de sa position en Europe (90.326). Dans le cadre de la réforme du parlement, de nouveaux mécanismes de participation et de contrôle parlementaire ont été decidés en matière de politique étrangère.

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 14.03.1990 BRIGITTE CARETTI Lors de sa visite à Berne en mars, le directeur général du FMI, Michel Camdessus, ne put cependant se prononcer sur **le statut qui serait accordé à la Confédération au sein des organes de décision**. En effet, elle pourrait y être représentée de façon permanente — option fortement souhaitée par le gouvernement — ou seulement par rotation avec d'autres pays, en fonction de sa quote-part. Une solution à ce problème — telle qu'elle est parfois mentionnée en Suisse — consisterait en la création d'un 236me siège au sein du Conseil administratif du Fonds. ²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 31.05.1990 BRIGITTE CARETTI

Le 31 mai 1990, les autorités fédérales ont officiellement déposé la **demande d'adhésion** de la Suisse aux organismes composant ces institutions, à savoir le Fonds monétaire international (**FMI**) et la Banque mondiale, laquelle regroupe la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (**BIRD**), l'Association internationale de développement (**AID**) et la Société financière internationale (**SFI**). Les autorités sont d'ores et déjà soutenues par la commission économique extérieure du Conseil des Etats, qui estime une telle participation formelle souhaitable. ³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 17.04.1991 ANDRÉ MACH Après cette acceptation par les instances du FMI, les procédures d'approbation en Suisse se sont révélées plus délicates. La question a suscité un large débat, aussi bien au parlement que dans les médias.

En avril déjà, les principales **oeuvres d'entraide helvétiques** (Swissaid, Helvetas, Pain pour le prochain et Action de carême), ont transmis au Conseil fédéral un certain nombre de conditions pour leur soutien à l'adhésion de la Suisse aux institutions de **Bretton Woods**. Tout en admettant l'utilité du FMI et de la Banque mondiale, elles ont exigé que l'attitude de la Suisse au sein de ces institutions s'inscrive dans la continuité de sa politique de développement et s'appuie sur la loi pour la coopération et l'aide humanitaire. Dans le domaine de l'environnement, la Suisse devrait aussi adopter une position très stricte en ce qui concerne les programmes d'ajustement structurel ou de développement. De plus, il faudrait instaurer une forme de contrôle parlementaire afin

d'assurer la transparence de l'action des représentants helvétiques.

Pour sa part, **la droite isolationniste**, emmenée par Ch. Blocher (udc, ZH) et l'ancien conseiller national O. Fischer (vice-président de l'Association suisse pour une Suisse indépendante et neutre), a annoncé dès la publication du message du Conseil fédéral qu'elle envisageait de lancer un référendum pour s'opposer à l'adhésion de la Suisse. ⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 30.04.1991 ANDRÉ MACH En mai 1990, les autorités fédérales avaient déposé une demande d'adhésion aux institutions de Bretton Woods, à savoir le FMI (Fonds Monétaire International) et la Banque Mondiale qui regroupe la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement et la Société financière internationale (SFI). Sans être membre de ces institutions, la Suisse entretient déjà depuis longtemps des relations étroites avec celles-ci.

Au mois de mars, les **conditions d'admission** imposées à la Suisse par le comité d'adhésion du **FMI** ont été acceptées par le Conseil d'administration du FMI (organe exécutif du FMI) et le Conseil des gouverneurs. La quote-part dont la Suisse devra s'acquitter a été fixée à 1,7 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS), ce qui correspond à 3,34 milliards de francs suisses; suite à la révision des quotes-parts de l'ensemble des membres, entrée en vigueur à la fin de l'année 1991, le montant de la participation helvétique a été établi à 2,47 milliards de DTS (4,8 milliards de francs). 20% de cette somme devront être versés en devises puisées dans les réserves de la BNS et, pour les 80% restant, la Suisse devra mettre à disposition du FMI des obligations en francs suisses sans intérêt. Le financement de l'adhésion de la Suisse au Groupe de la Banque mondiale (432,8 millions sur cinq ans) devra en revanche être assumé par la Confédération. Par ailleurs, O. Stich, en raison du montant de la quote-part, attribuée à la Suisse, s'est montré optimiste quant à la possibilité d'obtenir un siège au Conseil d'administration du FMI et de la Banque mondiale. ⁵

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS DATUM: 15.05.1991 ANDRÉ MACH

Les raisons qui motivent la participation de **la Suisse** aux institutions de **Bretton Woods** ont été soulignées par le Conseil fédéral dans son message aux Chambres. Premièrement, face aux bouleversements intervenus à la fin des années 80 sur le plan européen et mondial, il est de plus en plus nécessaire de reconsidérer la place de la Suisse sur la scène internationale; son absence dans les principales institutions internationales risque de la marginaliser de plus en plus. Deuxièmement, l'internationalisation croissante des relations économiques amène les institutions de Bretton Woods à jouer un rôle plus important qu'auparavant dans le maintien d'un ordre monétaire stable et d'un système libéral d'échanges et de paiements. Pour un pays comme la Suisse, grand exportateur et disposant d'une monnaie forte, il est dans son intérêt de participer au FMI et à la Banque mondiale. De plus, l'augmentation des problèmes de portée internationale tels que la dette, l'environnement ou les migrations, exige des solutions multilatérales; pour ce faire la Suisse a besoin de coordonner sa coopération avec celles des autres Etats. ⁶

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS DATUM: 18.06.1991 ANDRÉ MACH

Lors de la session de juin, **le Conseil des Etats** a adopté sans grande opposition le projet d'arrêté fédéral concernant **l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods**, le projet de loi qui définit la participation de la Suisse à ces institutions et le projet d'arrêté ouvrant un crédit cadre, destiné à financer l'adhésion. Par 19 voix contre 9, la chambre haute a rejeté une proposition de la minorité de la commission du commerce extérieur qui proposait l'instauration d'une commission consultative qui devrait être largement informée sur les activités des représentants suisses. ⁷

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS DATUM: 17.09.1991 ANDRÉ MACH Au Conseil national, le débat a été beaucoup plus long, près de 5 heures, bien qu'il n'ait finalement apporté qu'une seule modification mineure par rapport au projet adopté par le Conseil des Etats; le Conseil national a ainsi accepté une proposition du genevois J.P. Maître. (pdc) qui exige que les Chambres soient informées de toute **augmentation du capital des institutions de Bretton Woods**. L'opposition à l'adhésion est venue d'une alliance contre-nature réunissant à la fois des membres de l'extrême droite (DS, PA), de l'extrême gauche tiers-mondiste (même si les députés socialistes ont dans l'ensemble voté en faveur de l'adhésion), des écologistes et d'une partie de l'UDC. Une minorité de la commission, emmenée par le socialiste Vollmer (BE) a proposé un texte

de loi définissant de façon plus contraignante la participation de la Suisse; une autre minorité, avec J.S. Eggly (pl, GE) à sa tête, voulait au contraire que les représentants suisses ne s'inspirent des principes et des objectifs de la politique de développement de la Suisse uniquement pour les décisions relevant de la politique de développement (à l'exclusion de la politique monétaire). Finalement ces deux propositions furent rejetées. Au vote final, l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale a été approuvée par une large majorité. ⁸

VOLKSINITIATIVE DATUM: 18.10.1991 ANDRÉ MACH

Estimant que les conditions posées au sujet de la loi sur l'adhésion n'ont pas été remplies par les Chambres, la gauche tiers-mondiste, essentiellement alémanique, a lancé un référendum contré l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods. Pour ces référendaires, les programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI ont des conséquences sociales et économiques catastrophiques pour les pays du Tiersmonde; ils reprochent aussi le caractère anti-démocratique de l'institution, le poids décisionnel de chaque membre étant tributaire du montant alloué par chacun. Cette décision n'a pas manqué de diviser aussi bien le PS, les organisations humanitaires que le PE. Le comité directeur du PS, contre le vote de la majorité des parlementaires socialistes, s'est prononcé pour le référendum. Par la suite, un grand nombre de personnalités socialistes (environ 80), ainsi que plusieurs sections romandes du parti, se sont distancées de la prise de position de leur comité directeur. Autre exemple: la section alémanique de la Déclaration de Berne a décidé de soutenir le référendum, alors que la section romande s'y est opposée. Finalement, les grandes organisations d'entraide ont décidé de ne pas soutenir le référendum. Même si leurs conditions n'ont pas été entièrement satisfaites, elles ont estimé avoir obtenu les garanties suffisantes du Conseil fédéral sur plusieurs points et considèrent que la Suisse représentée au FMI apportera plus aux populations pauvres du tiers monde qu'en restant en dehors, d'autant qu'une certaine évolution du FMI semble se dessiner. L'alliance de fait avec l'extrême droite a constitué un autre argument de poids contre le lancement du référendum. 9

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 28.10.1991

De leur côté, les tenants de **la droite isolationniste** ont aussi lancé un **référendum**. Pour eux, c'est avant tout les raisons financières qui les amènent à **s'opposer au FMI**; selon eux, les coûts de l'adhésion seraient plus importants que prévus et retomberaient sur les contribuables. D'autre part, la Suisse n'aurait aucun intérêt à retirer de sa participation aux institutions de Bretton Woods et son influence y serait nulle. ¹⁰

VOLKSINITIATIVE DATUM: 25.03.1992 ANDRÉ MACH

ANDRÉ MACH

En additionnant les signatures récoltées par **la gauche** (un peu plus de 50'000) et celles du comité de **la droite isolationniste**, les référendaires ont transmis aux autorités fédérales au total près 90'000 **signatures** valables. Suite à la très large acceptation de l'adhésion aux institutions de Bretton Woods par le parlement, le Conseil fédéral, tout particulièrement O. Stich, s'est engagé vigoureusement en faveur de l'adhésion de la Suisse. ¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 17.05.1992 ANDRÉ MACH

Selon l'analyse Vox, la confiance des votants envers le gouvernement a joué un rôle prépondérant dans leur choix sur un objet aussi complexe et mal connu. Malgré les nombreux objets soumis à votation le 17 mai, les personnes interrogées semblent avoir plutôt bien compris les enjeux. Les Suisses romands, les rentiers et les personnes disposant d'une formation supérieure se sont montrés les plus favorables à l'adhésion, alors que les agriculteurs et les ouvriers se sont révélés les plus réticents. Contrairement aux sympathisants du PDC et du PRD, qui ont suivi les mots d'ordre du parti national, ceux de l'UDC ont majoritairement rejetés le projet des autorités. Les votants écologistes et proches du PSS ont dans l'ensemble plutôt penché pour le oui. Un quart des opposants ont invoqué des raisons financières pour justifier leur non; un autre quart s'est prononcé négativement pour des motifs tiers-mondistes. Parmi les partisans, les arguments anti-isolationnistes ont été exprimés le plus souvent, notamment la possibilité pour la Suisse de co-décider au sein des organisations internationales.

Votation du 17 mai 1992

Participation: 38,8%

Arrêté fédéral concernant l'adhésion:

Oui: 923 685 (55,8%) Non: 730 553 (44,2%)

Loi fédérale sur la participation:

Oui: 929 929 (56,4%) Non: 718 254 (43,6%)

Mots d'ordre:

Oui: PRD (1*), PDC, UDC (6*), PL, Adl, PEP; Vorort.

Non: PES (4*), PdT, DS, PA; USAM, ASIN.

Liberté de vote: PS (7*); USS.

* Recommandations différentes des partis cantonaux. 12

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 30.05.1992 ANDRÉ MACH

Après une campagne référendaire animée, les citoyens suisses ont accepté par 55,8% des suffrages l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods. Soutenu par le Conseil fédéral et une large majorité de la classe politique, l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale était combattue par deux courants politiques diamétralement opposés, à savoir, d'un côté, la gauche tiers-mondiste et une partie du PS et de l'autre côté, l'extrême droite et une partie de l'UDC.

Les partisans du oui ont surtout mis l'accent sur le fait que seule l'action des Etats dans un cadre multilatéral pouvait encore être capable d'apporter des solutions aux problèmes économiques, sociaux et écologiques qui ont atteint une dimension internationale. Dans ce contexte nouveau, l'adhésion de la Suisse constituerait un acte de solidarité vis-à-vis de la communauté internationale et mettrait fin à son isolement. Pour un pays aussi fortement dépendant de l'économie internationale que la Suisse, il serait dans son intérêt de participer aux plus importantes organisations internationales de coopération économique et monétaire et d'en influencer les orientations. Ces dernières années, les commandes adressées à l'industrie helvétique, dues à la Banque mondiale, se sont montées à 500 millions de francs par année; un tel recours aux entreprises suisses aurait pu être remis en cause en cas de victoire du non. De surcroît, en adhérant avant la fin de l'année 1992, la Suisse aurait eu de bonnes chances d'être admise au Conseil d'administration des deux institutions.

Les opposants écologistes et de gauche ont surtout mis l'accent sur les répercussions sociales et écologiques des programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI dans les pays du Tiers-monde et sur le fait que la participation de la Suisse à cette institution ne modifierait pas son orientation. Pour les opposants de droite, c'est surtout le coût financier de l'adhésion qui a motivé leur rejet. ¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 30.06.1992 ANDRÉ MACH Le choix du **représentant suisse au Conseil des gouverneurs du FMI** a donné lieu à plusieurs hésitations, la BNS et le DFF convoitant ce siège. Le Conseil fédéral a finalement désigné **M. Lusser, président de la Banque nationale**, au détriment d'O. Stich, chef du DFF, qui s'était également porté candidat. Ce choix a été critiqué par la gauche qui y a vu l'expression de la priorité accordée aux problèmes monétaires sur la politique d'aide au développement. Le siège au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale est revenu à J.P. Delamuraz, ce qui ne fut contesté par personne. ¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 24.09.1992 ANDRÉ MACH

Dès le résultat de la votation connu, le Conseil fédéral et la diplomatie helvétique ont mené des tractations serrées pour tenter d'obtenir **un siège au Conseil d'administration du FMI et de la Banque mondiale**. Bien que, depuis plusieurs mois, la création d'un 23ème siège était prévue, son obtention par la Suisse devenait très compromise en raison de la candidature récente de la Russie. Durant les mois précédant l'assemblée annuelle du FMI de septembre où devaient avoir lieu certains remaniements en raison de nombreuses adhésions, les diplomates suisses ont multiplié les contacts avec les représentants de différents pays membres afin d'obtenir leur soutien ou d'accepter de participer au groupe de pays dont la Suisse deviendrait le chef de file. La Turquie et l'Afrique du Sud ont ainsi été approchées, mais sans succès. Par contre, plusieurs autres pays (Pologne, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Turkménistan et Kirghizie) ont accepté de se joindre à la Suisse en échange du financement d'une partie des frais d'adhésion. Ces intenses efforts diplomatiques ont porté leurs fruits puisque le groupe de pays emmené par la Suisse s'est vu attribué par

le Conseil des gouverneurs du FMI un 24e siège dans les organes exécutifs des deux principales institutions de Bretton Woods. Le groupe dirigé par la Suisse rassemble 2,77% du total des voix du Conseil d'administration du FMI, ce qui le met au 18e rang des 24 groupes de pays; à la Banque mondiale, le groupe dirigé par la Suisse représente 2,74% des voix. 15

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 27.09.1993

DATUM: 27.09.1993 AUTOR UNBEKANNT Un an et demi après le oui du peuple à l'adhésion aux institutions de Bretton Woods, la coordination des organisations d'entraide ont tiré un bilan plutôt positif de la première année d'activité des représentants suisses au FMI et à la Banque mondiale. Les organisations non-gouvernementales ont déclaré qu'elles avaient entretenu des contacts réguliers avec les administrateurs suisses et qu'elles étaient représentées dans la commission consultative chargée du suivi de la politique suisse au sein de ces organisations. Toutefois, afin de remédier au manque de transparence de ces deux institutions, les organisations d'entraide ont demandé la publication d'un **rapport annuel** sur les activités des représentants suisses à l'attention du parlement. ¹⁶

POSTULAT

DATUM: 08.10.1993 ALEXANDRE FÜZESSÉRY Le Conseil national a transmis comme postulat une motion Misteli (pes, SO) qui invite le Conseil fédéral à demander à la **représentation suisse auprès de la Banque mondiale** (BM) de défendre les positions suivantes: soutenir les recommandations du rapport Wapenhans – rapport interne d'un groupe de travail sur l'exécution des programmes de la BM –, faire évaluer par des organes indépendants les programmes de la BM, qui sont souvent contestés par les populations indigènes, et créer une instance de recours contre ces programmes à laquelle pourraient s'adresser les populations concernées. ¹⁷

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS DATUM: 13.12.1993

DATUM: 13.12.1993 AUTOR UNBEKANNT Les Chambres fédérales ont approuvé sans opposition le renouvellement de la participation de la Suisse aux **Accords généraux d'emprunt (AGE)** du Fonds monétaire international **(FMI)**. Afin que le FMI puisse bénéficier de réserves de liquidités suffisantes pour faire face à des crises monétaires exceptionnelles, les Etats membres et leur Banque nationale s'engagent à tenir à disposition du FMI une certaine quantité de liquidités. Avec l'arrêté fédéral adopté par les Chambres, la Banque nationale est tenue de mettre à disposition du FMI une ligne de crédit inchangée d'un montant de 1020 millions de droits de tirage spéciaux, soit environ 2135 millions de francs, pour la durée de la prolongation des AGE, à savoir cinq ans. ¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.12.1993 AUTOR UNBEKANNT Au terme de sept années de négociations, les 117 pays engagés dans le cycle de l'Uruguay, la plus ambitieuse négociation sur la libéralisation du commerce mondial, ont abouti à un accord global en fin d'année. C'est la première fois qu'un accord dans le cadre du GATT couvre l'ensemble des secteurs du commerce mondial (produits industriels, services, agriculture, propriété intellectuelle, investissements internationaux et accès aux marchés publics) et réunisse une large majorité des pays de la planète. Malgré la détérioration de la situation économique mondiale et les nombreux changements sur la scène internationale depuis 1986, les objectifs généraux fixés à Punta del Este (Uruguay) ont pu, dans une large mesure, être satisfaits.

Dans le courant de l'année, les négociations se sont poursuivies sur la base du projet d'acte final de décembre 1991. Comme les années précédentes, les négociations ont été dominées par la confrontation entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur le volet agricole; bien qu'il ne représente que 10% des échanges mondiaux, celui-ci a de nouveau constitué le dossier le plus controversé. Les négociations ont pu être véritablement relancées en juillet à la suite du sommet économique du groupe des 7 pays les plus industrialisés, mais c'est seulement dans la phase finale que les principales divergences sur les dossiers conflictuels ont pu être surmontées.

L'Acte final de l'Uruguay Round, long de plus de 500 pages, comprend 27 textes d'accords et de multiples annexes sur les concessions mutuelles des pays en matière d'accès au marché des marchandises et des services. Les principaux secteurs concernés sont les suivants.

Dans le secteur industriel, il est prévu d'abaisser les droits de douane et de réduire les mesures non-tarifaires. Dans huit domaines, notamment les produits pharmaceutiques ainsi que les équipements médicaux, agricoles et de construction, les droits de douane

seront éliminés; pour les produits chimiques, ils seront harmonisés à un niveau situé entre 5,5 et 6,5%; pour le reste des produits industriels, ceux-ci seront abaissés en moyenne de 33% et de moitié lorsqu'ils sont supérieurs à 15%. L'Accord multifibre sur les textiles, qui autorisait les pays industrialisés à se protéger des exportations à bas prix des pays en voie de développement, sera progressivement démantelé dans les dix ans à venir et sera soumis aux règles du GATT. Pour la Suisse, ces changements devraient se traduire par une nette amélioration des conditions d'accès aux marchés étrangers.

Dans le secteur agricole, une réduction des barrières aux échanges, notamment l'interdiction des obstacles commerciaux non-tarifaires, qui devront être remplacés par des droits de douane, et une meilleure discipline des aides à l'agriculture sont prévus. La Suisse a contribué dans une large mesure à inscrire dans l'acte final le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que la clause spéciale de sauvegarde agricole; des adaptations substantiélles de la législation et des structures agricoles seront toutefois nécessaires.

Concernant les services, intégrés pour la première fois dans une négociation multilatérale du GATT, de nouvelles règles s'inspirant de celles en vigueur dans le domaine des marchandises ont été adoptées. Elles constituent un premier pas vers la libéralisation du commerce international des services grâce notamment au démantèlement de restrictions à l'accès au marché et à la suppression de réserves quant à la nationalité des prestataires. En matière de propriété intellectuelle, les négociations ont abouti à un accord portant sur tous les domaines de la propriété intellectuelle liés au commerce (droit d'auteur, marques, brevets, etc.). Les titulaires de droits de propriété intellectuelle bénéficieront d'une meilleure sécurité juridique, ce qui leur permettra de mieux rentabiliser les coûts de recherche et d'innovation. souvent très élevés. Sur la question des investissements internationaux, de nouvelles dispositions devraient améliorer les conditions d'investissement afin d'éviter certaines pratiques discriminatoires entre étrangers et nationaux et instaurer une plus grande transparence. Dans le domaine des achats publics, il est également prévu d'élargir l'accès des entreprises étrangères aux soumissions publiques; ces dispositions sont similaires à ce qui était prévu dans le cadre du traité de l'EEE.

Sur le plan institutionnel enfin, il a été décidé de remplacer la structure actuelle du GATT par une Organisation mondiale du commerce (OMC) avec un statut permanent. Cette nouvelle construction institutionnelle et administrative aura pour fonction de mettre en oeuvre les accords, de traiter de façon cohérente et efficace les différends intervenant entre les signataires et d'améliorer le dialogue avec les deux autres institutions économiques internationales, à savoir le FMI et la Banque mondiale.

Même si la conclusion de l'accord a été accueillie favorablement par une très large majorité des acteurs économiques, il faut tout de même relever que plusieurs dossiers conflictuels, tels que l'audiovisuel, les services financiers ou les transports maritimes, ont été exclus du texte final en raison des divergences entre les principales puissances économiques. La signature de l'acte final par les représentants des gouvernements aura lieu en 1994 à Marrakech (Maroc).

Pour la Suisse, dont l'économie gagne près d'un franc sur deux à l'étranger, la conclusion du cycle de l'Uruguay revêtait une importance cruciale. Selon les résultats d'une étude de H. Hauser (Haute école de St. Gall), les accords du GATT bénéficieront en premier lieu et de façon substantielle à l'industrie des machines, à l'industrie chimique et à l'horlogerie. En revanche, l'agriculture sera confrontée à une concurrence accrue et devra diminuer le prix de ses produits si elle veut rester compétitive; l'instauration de paiements directs non-liés à la production, autorisés par le GATT, devrait permettre d'atténuer les effets des changements structurels induits par l'accord.

Le Conseil fédéral a tiré un bilan positif du résultat final des négociations; tout en admettant que des concessions avaient été faites dans le domaine agricole, le chef du DFEP a mis en exergue les avantages des accords du GATT pour l'économie suisse, en particulier pour les industries d'exportation et le secteur des services. Les quatre partis gouvernementaux ainsi que le Vorort ont également réagi positivement à l'aboutissement des négociations; ils ont souligné son importance pour l'économie suisse tout en relevant la nécessité de prendre des mesures rapides pour faciliter l'adaptation du secteur agricole.

Le Conseil fédéral a annoncé que la ratification de l'acte final du cycle de l'Uruguay exigera l'adaptation de plusieurs lois fédérales. Deux messages, l'un concernant la ratification de l'acte final et l'autre portant sur les modifications législatives nécessaires, seront présentés aux Chambres fédérales en 1994; ces deux objets seront soumis à référendum facultatif. A ce sujet, les principales organisations paysannes ont déclaré qu'elles n'envisageaient vraisemblablement pas de lancer un référendum, et qu'elles préféraient concentrer leurs forces pour obtenir des mesures de compensation. ¹⁹

POSTULAT
DATUM: 06.10.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Meier (pdc, LU) invitant le Conseil fédéral à oeuvrer, au sein du **FMI**, en faveur de **réformes institutionnelles** en vue de favoriser l'ouverture de la politique d'information, d'améliorer les possibilités de participation des organisations privées et de mettre sur pied une instance de contrôle efficace et indépendante. ²⁰

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS DATUM: 06.12.1994 LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a approuvé sans opposition l'octroi d'un **prêt** et d'une contribution à fonds perdu à la facilité d'ajustement structurel renforcée et prolongée (FASR II) du Fonds monétaire international (**FMI**). Les ressources de cet instrument permettent au FMI d'accorder aux pays en développement à faible revenu des crédits à des conditions particulièrement favorables destinés à les aider à surmonter leurs difficultés de balance des paiements, pour autant qu'ils mettent en oeuvre un programme d'ajustement économique. A cet égard, la Confédération s'est engagée à financer un trentième des contributions allouées par l'ensemble des pays, soit un montant maximum de 335 millions de francs.

(c.f. aussi: la contribution de la Suisse au premier FASR du FMI en 1988) $^{\rm 21}$

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS DATUM: 15.12.1994 LIONEL EPERON

Le gouvernement a proposé de proroger pour une durée de dix ans, et sans y apporter de modification, l'arrêté fédéral sur la **collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales**. Lors de la session parlementaire d'hiver, le Conseil national a accepté le projet du Conseil fédéral à la quasi-unanimité. ²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 03.02.1995 LIONEL EPERON Se ralliant à la décision prise par la petite Chambre en 1994, le Conseil national a facilement approuvé les deux arrêtés fédéraux permettant à la Suisse de participer à la facilité d'ajustement structurel renforcée et prolongée (FASR II) du Fonds monétaire international. ²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 24.03.1995 LIONEL EPERON De son côté, le Conseil des Etats a décidé - à l'instar de la Chambre du peuple en 1994 - de proroger pour une durée de dix ans, et sans y apporter de modification, l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales. ²⁴

POSTULAT DATUM: 24.09.1996 LIONEL EPERON

Le Conseil national a examiné un postulat Vollmer (ps, BE) qui - dans l'optique de favoriser la participation du parlement à la politique extérieure - priait le Conseil fédéral d'envisager la possibilité de déléguer aux Chambres la compétence de décider de la participation ou non de la Suisse aux **augmentations de capital** du Fonds monétaire international (**FMI**). Le postulant devait néanmoins retirer sa requête après que le gouvernement eut estimé qu'un tel transfert de compétence ne se justifiait pas du moment que ces augmentations sont financées par la Banque nationale et qu'elles n'ont dès lors pas d'effet sur le budget de la Confédération. ²⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 12.11.1997 LIONEL EPERON Parallèlement, le Conseil fédéral a proposé au parlement de reconduire la participation de la Suisse aux **Accords généraux d'emprunt** (AGE) pour une durée de cinq ans à partir de la fin 1998. En cas d'approbation par les Chambres, ce nouvel engagement contraindra la Banque nationale à tenir à disposition du FMI une ligne de crédit de 1020 millions de droits de tirage spéciaux (environ 2067 millions de francs). Compte tenu du lien financier établi entre les AGE et les NAE, il est toutefois à souligner que les emprunts auxquels le FMI aura recours en vertu des AGE seront déduits des plafonds de crédit prévus par les Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Ainsi, la ligne de crédit

maximale garantie par la Confédération au titre des NAE ou des deux accords d'emprunt pris ensemble correspondra à 1557 millions de DTS, soit quelque 3154 millions de francs. A l'appui de sa requête, le Conseil fédéral a tenu à rappeler la signification des AGE en tant que filet de sécurité du système monétaire international. Il a par ailleurs ajouté qu'en participant aux AGE, la Suisse assure sa qualité de membre du Groupe des Dix ainsi que son statut au sein de groupes de travail importants dans d'autres institutions internationales telles que l'OCDE ou la BRI. ²⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 18.12.1997 LIONEL EPERON

En outre, le gouvernement a transmis aux Chambres un message concernant la participation de la Confédération au nouveau Fonds fiduciaire du FMI pour laquelle une contribution de CHF 90 millions au maximum a été requise. Poursuivant deux objectifs bien précis, cet instrument vise tout d'abord à prolonger la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) dont les ressources restantes seront épuisées vers la fin de l'an 2'000. Compte tenu du fait que le FMI disposera de fonds propres suffisants pour l'autofinancement de la FASR à partir de 2004/2005, ce nouveau fonds servira en fait à faire la soudure pendant la période où le financement de la Facilité d'ajustement structurel renforcée sera insuffisant. Deuxièmement, il devra aussi assurer la participation du FMI à l'Initiative HIPC (Heavily Indebted Poor Countries): Approuvée conjointement par le FMI et la Banque mondiale en 1996, cette action a pour but d'offrir une solution durable au problème de l'endettement des pays pauvres qui ont appliqué avec succès des programmes de stabilisation et de réforme. Première des deux Chambres à se prononcer sur cet objet, le Conseil national a décidé de satisfaire la requête du gouvernement, non sans avoir au préalable rejeté une proposition de non entrée en matière déposée par les députés Schlüer (udc, ZH), Moser (fp, AG) et Walter Schmied (udc, BE). 27

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 31.12.1997 LIONEL EPERON

Le Conseil fédéral a transmis au parlement un message relatif à l'adhésion de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE) conclus en 1996 entre le FMI, le Groupe des dix ainsi que 14 autres nations. Destiné à compléter les Accords généraux d'emprunt (AGE), ce nouvel instrument de politique monétaire internationale a pour origine la forte expansion du commerce mondial ainsi que la globalisation des marchés financiers qui accroît les risques de fuites de capitaux, à l'image de la grave crise monétaire qui a secoué le Mexique à la fin de 1994. L'importante contribution fournie par le FMI à cette occasion a révélé que l'institution pouvait très rapidement voir ses moyens se tarir et qu'en conséquence, un accroissement des ressources du Fonds était nécessaire. La conclusion des Nouveaux accords d'emprunt s'inscrit dans ce contexte puisque ceux-ci permettent de doubler de 17 à 34 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS, soit environ 68,9 milliards de francs) les lignes de crédit mises à la disposition du FMI en vertu des AGE. En souscrivant à ces nouveaux accords dont la durée de validité est de cinq ans, la Suisse s'engage - via la Banque nationale - à fournir une ligne de crédit maximale de 1557 millions de DTS (environ 3154 millions de francs). Bien qu'approuvée par les deux Chambres, l'adhésion de la Confédération aux NAE a toutefois été l'objet d'une proposition de non entrée en matière défendue par les députés Schlüer (udc, ZH), Moser (fp, AG) et Walter Schmied (udc, BE) que le Conseil national a cependant balayée par 111 voix contre 20. 28

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 17.08.1998 FRANÇOIS HUGUENET Le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité, en tant que seconde chambre, en faveur de l'arrêté fédéral concernant la participation de la Suisse au **nouveau Fonds fiduciaire du FMI**. La contribution de la Confédération sera de 90 millions de francs suisses au maximum. Par ailleurs, le FMI a essuyé plusieurs critiques quant à son incapacité à avoir prévu la crise financière qui a secoué le continent asiatique et la Russie. En Suisse, la «Déclaration de Berne» – une ONG qui compte notamment parmi ses membres les deux conseillers fédéraux socialistes – a demandé au gouvernement de faire pression sur le FMI, afin de forcer celui-ci à entamer une profonde réforme de sa structure. Les plus de soixante ONG associées à la campagne internationale sur le FMI estiment que la Suisse a incarné jusqu'à présent la ligne dure de l'institution. Elles ont dénoncé en particulier le secret des documents qui sont produits dans l'institution et la main mise de la part des banquiers centraux et des ministres des Finances sur les programmes d'ajustements, sans que d'autres ministres, les parlements ou des ONG ne soient consultés. ²⁹

ANDERES

DATUM: 31.12.1999 FRANÇOIS HUGUENET

Constitué au sein du FMI à l'initiative des américains, un nouveau groupe de travail intitulé **G20** et regroupant le G7 et une dizaine de pays émergents n'a pas jugé bon d'intégrer la Suisse. Le directeur suisse au FMI, Michel Cippa, a regretté cette décision selon lui illogique au regard des contributions de la Confédération. Auparavant, le Comité intérimaire du FMI et le G10 (auquel la Suisse participe) avaient exprimé leur volonté de renforcer le système financier international et de faire davantage appel au secteur privé dans la résolution des crises. 30

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.09.2000 FRANCOIS BARRAS

Kaspar Villiger s'est rendu à Prague pour l'assemblée ordinaire du FMI (Fonds monétaire international). Les deux points forts de cette rencontre avaient trait au problème de la dette des pays en voie de développement et au renforcement du système financier international. Pour le premier objet, le désendettement des Etats pauvres devait être étudié à l'aune de nouveaux critères de gestion, aussi bien en matière d'octroi que de réduction de la dette. Dix-sept pays étaient concernés par un réajustement à la baisse de cette dernière. 31

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 22.06.2001 FRANCOIS BARRAS

Déposée en 1998 par Remo Gysin (ps, BS), l'initiative parlementaire pour une approbation par le parlement des augmentations de capital du FMI a été discutée par les deux Chambres en cours d'année. Au Conseil des Etats, le projet visant à opérer un contrôle plus strict vis-à-vis des flux financiers manipulés par le FMI a recu une approbation unanime. Au National, 186 parlementaires contre 4 ont accepté le texte. 32

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 28.11.2007

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant le renouvellement de la participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt du Fonds monétaire international. 33

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 27.05.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER

En mai, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à la contribution extraordinaire limitée dans le temps destinée à augmenter les ressources du Fonds monétaire international dans le cadre de l'aide monétaire internationale. Il a ainsi demandé l'approbation de l'ouverture d'une ligne de crédit de 12,5 milliards de francs limitée sur deux ans. Le Conseil fédéral a estimé que cette mesure contribuait de manière significative à la consolidation du système financier mondial et confortait le droit de la Suisse à une représentation adéquate au sein des organes centraux de l'architecture financière internationale. Le Conseil des Etats a adopté le projet à l'unanimité. 34

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 27.05.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mai, les chambres ont adopté le projet du Conseil fédéral présenté en décembre 2008 concernant la prolongation jusqu'à décembre 2013 du crédit cadre pour l'aide monétaire internationale. Conformément à la loi sur l'aide monétaire (LAMO), le projet prévoit l'allocation de 2,5 milliards de francs pour l'octroi de prêts, la prise en charge d'engagement de garantie et la fourniture de contributions à fonds perdu. Plus particulièrement, il comprend la coopération de la Suisse au sein du FMI, la participation aux accords généraux d'emprunt et aux nouveaux accords d'emprunt entre d'importants pays créanciers et le FMI et la participation de la BNS à la coopération monétaire internationale. Le Conseil fédéral a estimé que, de part les liens entre sa place financière et l'étranger, la Suisse était tributaire de la stabilité du système financier et monétaire international. Cette aide permettait donc de participer à la stabilisation du système au niveau international et de mettre en place une action ciblée lors d'un déséquilibre ponctuel et régional. Au Conseil national, le projet a été adopté par 114 voix contre 47. Les opposants étaient exclusivement issus de l'UDC. Au Conseil des Etats, le projet a été adopté à l'unanimité. 35

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.09.2010 SÉBASTIEN SCHNYDER La Suisse a signé un accord afin que le Kazakhstan passe du groupe de la Belgique à celui de la Suisse, baptisé l'**Helvetistan**. La Suisse représente les autres membres de ce groupe au sein des Institutions de Bretton Woods. Le Kazakhstan rejoint ainsi, l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, la Pologne, la Serbie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Le but de cette manœuvre vise à conserver le siège du groupe au moment où les réformes du FMI ont pour objectif d'octroyer plus d'importance aux pays périphériques. ³⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 13.12.2010 SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'adhésion de la Suisse aux **nouveaux** accords d'emprunts modifiés (NAE) du FMI. Ces accords sont censés répondre aux besoins des Etats membres lorsque les moyens ordinaires ne suffisent pas dans un contexte de crise menaçant le système monétaire et financier international. Le montant de ces emprunts sont ainsi passés de 34 milliards de droits de tirages spéciaux (DTS: unité monétaire propre au FMI) à 367 milliards et les outils ont été modifiés afin d'en garantir une mobilisation assouplie et rapide en cas de nécessité. Le Conseil fédéral a donc demandé une augmentation faisant passer la participation maximale helvétique de 1,5 milliards de DTS à 10,9, soit à un total avoisinant les 18 milliards de francs. Malgré cette augmentation, la part helvétique diminuerait de 1,5 point et passerait de 4,5% à environ 3% de l'ensemble des NAE. Le gouvernement a néanmoins considéré que cette augmentation renforcerait l'image de la Suisse en tant que place financière d'importance. Il a demandé de traiter en urgence ce message ainsi que celui relatif à l'augmentation des ressources du FMI, adopté par la Conseil des Etats l'année précédente. Une motion d'ordre a donc été déposée en ce sens par le bureau du Conseil national, la voix du président ayant été prépondérante. La chambre du peuple a toutefois refusé de traiter ces messages avant l'année suivante. En effet, une alliance de circonstance entre l'UDC et la gauche a conduit à lier les crédits pour le FMI à l'aide au développement. La gauche souhaite augmenter l'aide à 0,5% du RNB de manière effective et demande de traiter ces deux thématiques simultanément. Quant à l'UDC, elle met en avant les risques potentiels de ces engagements, souhaite diminuer cette aide et exige des garanties auprès de l'UE concernant les accords bilatéraux. Au Conseil des Etats, une proposition de renvoi Maximilian Reimann (udc, AG) a été écartée par 30 voix contre 5 et le premier projet a été aisément adopté par 27 voix contre 3. 37

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 13.12.2010 SÉBASTIEN SCHNYDER Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'octroi d'une garantie à la BNS dans le cadre d'un prêt au **Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance** du FMI. Le projet consiste en l'ouverture d'un crédit d'engagement de 950 millions de francs afin de garantir un prêt visant les Etats à faible revenu du FMI. Au vote sur l'ensemble, le Conseil des Etats a adopté le projet à l'unanimité. ³⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 01.03.2011 ANITA KÄPPELI

Der Nationalrat diskutierte im Berichtsjahr den **IWF-Sonderhilfebeschluss**, zu welchem der Ständerat 2009 seine Zustimmung erteilt hatte. Die bilaterale Kreditvereinbarung sah vor, dass die Schweiz USD 10 Mia. an der Mittelaufstockung des IWF trägt. Dieser Kredit wird im Ziehungsfall von der SNB gesprochen. Diese Kreditlinie sollte durch eine Bundesgarantie von maximal CHF 12.5 Mia. gesichert werden. Das Geschäft wurde sowohl von linker als auch von rechter Seite bekämpft. Während die SVP Nichteintreten forderte und sich an der potenziellen Unterstützung der Euroländer durch diese Gelder störte, versuchte die Grüne Fraktion die Zustimmung zu diesem Bundesbeschluss an die Erhöhung der Entwicklungshilfe zu knüpfen. Beide Seiten scheiterten mit ihren Vorhaben und in der Schlussabstimmung wurde das Geschäft trotz Opposition von SVP, Teilen der CVP und Teilen der Grünen Fraktion mit 93 zu 68 Stimmen gutgeheissen. Ebenfalls zur Debatte standen die beiden Geschäfte Beitritt zu den geänderten Neuen Kreditvereinbarungen (NKV) des IWF (10.079) und Garantieverpflichtung für ein Darlehen an den IWF-Treuhandfonds (10.080). Der Ständerat hatte diesen beiden Anliegen Ende Dezember 2010 zugestimmt. Ersteres forderte den Schweizer Beitritt zu den NKV, welche dem IWF Devisen zu Verfügung stellen könnte, wenn die Mittel des IWF aus dem regulären Budget für Massnahmen zur Krisenbekämpfung nicht ausreichen würden. Das zweite Geschäft betraf die Aufstockung des Schweizer Beitrages an den IWF-Treuhandfonds zur Armutsbekämpfung. Beide Anliegen wurden vom Nationalrat gutgeheissen. 39

MOTION

DATUM: 07.03.2011 ANITA KÄPPELI In der Frühjahrssession debattierte die grosse Kammer eine Motion Schlüer (svp, ZH) über den **Austritt der Schweiz aus dem IWF**. Der Motionär kritisierte die Institution insbesondere für ihr Vorgehen in der Finanzierung der offenen Forderungen hochverschuldeter Länder. Die Motion wurde mit 104 zu 45 Stimmen abgelehnt. Unterstützung erhielt Nationalrat Schlüer aus seiner eigenen Fraktion sowie von drei Politikern des linken Lagers. ⁴⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 30.11.2011 ANITA KÄPPELI Der Bundesrat veröffentlichte die **Botschaft zur Genehmigung der Quoten- und Gouvernanzreform des IWF**. Diese Reformbemühungen würden einerseits zu einer Verdoppelung der ordentlichen Ressourcen des IWF und andererseits durch die Anpassung der Quoten zu einer angemesseneren Repräsentation der Schwellenländer führen. Dadurch würde aber auch die Quote der Schweiz sinken, welche aber innerhalb ihrer Stimmrechtsgruppe das grösste Gewicht behalten würde. ⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.2011 ANITA KÄPPELI Bei der Frühjahrstagung des IWF im April stand die Wirtschaftskrise im Zentrum der Diskussionen. Einig waren sich die Mitgliedsländer, dass eine vertiefte Zusammenarbeit zukünftig nötig sei, um solche Krisen abzuwenden. Die globale Machtverschiebung hin zu aufstrebenden Ländern und damit das Bedürfnis einer IWF-Reform liess auch die zukünftige Sitzverteilung im Exekutivrat des IWF ungewiss werden. Der Sitz der Schweiz im 24-köpfigen Exekutivrat des IWF war schon länger umstritten, da die Schwellen- und Entwicklungsländer mehr Einfluss im Gremium verlangten. Sowohl Bundesrätin Widmer-Schlumpf als auch Nationalbankpräsident Hildebrand erklärten aber bei der Tagung, dass die Grösse des Finanzplatzes Schweiz deren Sitz rechtfertige. Unterstützt wurde der Schweizer Sitz von den Mitgliedern der Schweizer Stimmrechtsgruppe, zu der neben Polen auch Aserbaidschan, Kasachstan, Kirgisistan, Serbien, Tadschikistan und Turkmenistan gehören. 42

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 14.06.2012 EMILIA PASQUIER Les chambres fédérales ont approuvé la **réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI**. Cette réforme vise à augmenter les ressources ordinaires du FMI et à rééquilibrer la gouvernance selon le poids économique des pays. ⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.09.2012 EMILIA PASQUIER La Suisse a fêté ses **20 ans au sein du FMI**. En 1992, le peuple avait exprimé son soutien à cette adhésion par 56% des voix. A cette occasion, le groupe de vote de la Suisse, également surnommé l'Helvetistan, s'est retrouvé à Montreux pour discuter des conséquences de la crise économique. ⁴⁴

POSTULAT

DATUM: 22.03.2013 EMILIA PASQUIER Souhaitant plus de clarté quant à l'**efficacité des contributions versées au FMI**, le groupe des Verts a déposé un postulat au Conseil national. Les écologistes souhaitent notamment que soit comparée l'évolution économique et sociale des pays ayant sollicité l'aide du FMI par rapport à d'autres pays l'ayant refusée. Le postulat a été adopté par le Conseil national. ⁴⁵

VERWALTUNGSAKT DATUM: 27.03.2013

EMILIA PASQUIER

Le gouvernement helvétique a nommé Daniel Heller au poste de **directeur exécutif** suisse auprès du FMI. Il a remplacé René Weber. ⁴⁶

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 21.07.1990 BRIGITTE CARETTI En juillet, J.-P. Delamuraz se rendit aussi aux USA où il eut des discussions notamment avec le président George Bush. Les sujets abordés par le chef du DFEP avec les autorités américaines firent référence à certains problèmes bilatéraux ainsi qu'à des aspects de coopération économique et commerciale (cycle Uruguay, situation en Europe). La Suisse obtint, par ailleurs, des Etats-Unis l'assurance que la clause de la nation la plus favorisée lui serait appliquée dans l'accès à la haute technologie américaine soumise à embargo dans le cadre du CoCom (Coordinating Committee for East West Trade Policy). Il rencontra aussi les présidents de la Banque mondiale, Barber Conable, et du FMI, Michel Camdessus, avec lesquels il évoqua le problème de l'admission formelle de la Suisse aux institutions de Bretton Woods. 47

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 22.04.1993 AUTOR UNBEKANNT Accompagné d'une nombreuse délégation, **Otto Stich** a effectué un voyage d'une semaine dans les quatre républiques d'Asie centrale de l'ancienne Union soviétique (**Turkménistan**, **Kirghistan**, **Ouzbékistan** et **Azerbaïdjan**) qui sont membres du groupe présidé par la Suisse au sein des Institutions de **Bretton Woods**. Lors de ce voyage, la collaboration future au FMI et à la Banque mondiale et les relations bilatérales avec la Suisse furent au centre des discussions. Un accord de commerce et de coopération économique a été conclu avec la République d'Ouzbékistan. ⁴⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 24.11.2003 ROMAIN CLIVAZ Grâce à un accord bilatéral, signé en novembre et portant sur une **remise de dette de 31,2 millions de francs**, la totalité de la dette la dette extérieure de ce pays envers la Suisse a été effacée. Cet arrangement s'inscrit dans le cadre des initiatives du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale visant à baisser le niveau d'endettement extérieur des pays pauvres les plus endettés. ⁴⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 01.01.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER Président de la Confédération durant l'année sous revue, le chef du département des finances, Hans-Rudolf Merz, s'est rendu au Luxembourg pour rencontrer ses homologues autrichien et luxembourgeois afin de discuter du secret bancaire pratiqué par les trois Etats et de coordonner leurs actions en vue de la rencontre prochaine du G20. En avril, il s'est rendu à Washington accompagné par Doris Leuthard dans le cadre des réunions de printemps du FMI. Il a également rencontré le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurria, à qui il a adressé de vives critiques concernant la mise en place, sans consultation des membres concernés, de listes concernant les paradis fiscaux. Cette visite à Washington a également marqué le début des pourparlers d'un nouvel accord sur la fiscalité avec les Etats-Unis. Le même mois, il a pris part à la réunion des ministres des finances de l'OCDE à Berlin. Les discussions se sont concentrées sur la question du secret bancaire et des standards de l'OCDE en matière de bonne gouvernance de la politique fiscale. En septembre, il s'est rendu à New-York dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a tenu un discours critique face au G20 en soulignant son manque de légitimité et le fait que ce dernier ne devait pas court-circuiter les institutions globales déjà en place. Il a également annoncé la candidature officielle de l'ancien conseiller fédéral Joseph Deiss à la présidence de l'Assemblée générale de l'ONU. En marge de l'assemblée, il a rencontré le dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, dans le cadre du différend avec la Libye. Au mois de novembre, il a pris part au déjeuner de clôture du Conseil des ministres des finances de l'UE et de ceux de l'AELE à Bruxelles. Malgré un ordre du jour axé sur la sortie de la crise, l'objectif officieux était de discuter de la réforme de la directive communautaire sur la fiscalité de l'épargne. Les 27 voulaient effectivement généraliser au sein de l'Union l'échange automatique d'information, ce qui mettait à mal le secret bancaire, notamment helvétique. 50

Entwicklungspolitik

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS

DATUM: 21.06.1990 BRIGITTE CARETTI Par ailleurs, le **Conseil des Etats** se montra préoccupé par la nécessité d'une coordination entre les départements fédéraux s'occupant de programmes de différentes natures. Dans sa réponse, R. Felber souligna le rôle joué en la matière par certaines **organisations internationales** comme le CAD (Comité de l'aide au développement), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), le HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) ou le CICR. A l'observation du sénateur Cavadini (prd, TI) s'inquiétant des éventuelles répercussions négatives sur l'aide au développement du fait de l'adhésion de la Suisse aux organisations de Bretton Woods, le chef du DFAE signala qu'une telle intégration permettrait au contraire de participer plus activement aux actions de désendettement. Il mit enfin en exergue l'importance accordée aux droits de l'homme dans l'étude d'un projet de soutien. Le **Conseil national**, où le message du gouvernement reçut une approbation unanime, se préoccupa de l'aide apportée aux pays dont proviennent les réfugiés ainsi que de la pertinence de l'appui à l'Inde. ⁵¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1996 LIONEL EPERON Durant l'année 1996, la Confédération a décidé d'augmenter le **financement mixte** octroyé au Vietnam de quelque 10 millions de francs (part helvétique: 5 millions). Elle a par ailleurs accordé des **aides à la balance des paiements** à l'Erythrée (9 millions), au Burkina Faso (13 millions) et au Mozambique (18 millions). En outre, la Suisse a participé à plusieurs **opérations de désendettement** coordonnées sur le plan international dont les bénéficiaires ont été la Bolivie et le Honduras auxquels les autorités fédérales ont respectivement attribué 10 et 7 millions de francs. Elle s'est finalement engagée à participer à hauteur d'un montant de 40 millions de francs à la création d'un fonds international de désendettement qui devrait voir le jour sous les auspices du FMI et de la Banque mondiale. ⁵²

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.12.1998 FRANÇOIS HUGUENET

Plutôt qu'un arrosage global, la politique de double concentration géographique et thématique de la coopération bilatérale devrait être poursuivie. Actuellement, la Suisse soutient directement le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Tchad, le Mozambique, la Tanzanie, la Bolivie, l'Equateur, le Pérou, le Nicaragua (et des régions d'Amérique centrale), le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Pakistan, le Bhoutan, le Vietnam et la région du Mékong. Elle dispose également de programmes spéciaux avec l'Afrique du Sud, le Rwanda et la Palestine. Les domaines dans lesquels la Confédération continuera notamment à être active sont l'agriculture, l'eau, la santé et les questions démographiques. Concernant la protection de l'environnement, le crédit spécial de 300 millions pour des projets d'importance mondiale que le parlement avait accordé à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération a été épuisé. Le financement de ce programme sera désormais intégré dans la nouvelle ligne de crédit 1999-2002. Selon le message du Conseil fédéral, la Suisse devra être plus sélective et exigeante dans la répartition des moyens futurs affectés à la coopération multilatérale, ceci en raison de «l'évolution incertaine des disponibilités financières». Au sein du système onusien, elle focalisera ses efforts sur le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Concernant les institutions de Bretton Woods, elle continuera à soutenir de façon active la Banque mondiale ainsi que le FMI et s'engagera pour l'harmonisation des politiques d'information et d'environnement entre l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Société financière internationale (SFI). S'agissant des banques régionales de développement, la Suisse concentrera dorénavant son attention sur la Banque africaine. 53

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.12.2005 FLIE BURGOS Lors du sommet du G8 de juillet, un groupe de pays européens, dont la Suisse, s'est opposé à l'**annulation de la dette de 18 pays pauvres**, dont 14 africains. L'effacement « total et immédiat » des créances vis-à-vis du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale (BM) et de la Banque africaine de développement (BAFD) était pourtant annoncé comme une décision majeure qui serait prise lors de ce sommet. En fin d'année, les huit pays du Club de Paris, dont fait partie la Suisse, ont décidé de réduire la dette de quinze pays du Tiers-Monde. Le Nigeria, premier pays avec qui un accord a été signé, verra sa dette réduite de 18 milliards de francs, soit 60% de sa dette. ⁵⁴

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Kapitalmarkt

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE DATUM: 13.12.2000 HANS HIRTER Die Aussenpolitische Kommission des Nationalrats legte ihre Vorschläge für die Umsetzung der im Vorjahr angenommenen parlamentarischen Initiative Gysin (sp. BS) vor. Sie beantragte, das Gesetz über die Mitwirkung der Schweiz bei den **Institutionen von Bretton Woods** in dem Sinn zu ändern, dass das Parlament in Zukunft über die Teilnahme an Kapitalaufstockungen des IWF entscheidet. Der Nationalrat hiess die Gesetzesrevision bei einer Gegenstimme gut. Mit der Überweisung eines Postulats Strahm (sp. BE) (Po. 00.3102) beauftragte der Nationalrat die Regierung, sich in den Gremien des IWF dafür einzusetzen, dass sich der private Finanzsektor an den Kosten für die Verhinderung von Finanzkrisen und deren Behebung mitbeteiligt. Ebenfalls Zustimmung fanden Teile der Postulate Langenberger (fdp, VD) (Po. 00.3175) und Pelli (fdp, TI) (Po. 00.3121), die vom Bundesrat forderten, sich für mehr Transparenz bei den IWF-Entscheidungen zu engagieren. Ein Postulat Gysin (Po. 00.3101), welches verlangt hatte, dass sich der Bundesrat für eine Aufwertung der Stimmenkraft der armen Länder im IWF zulasten der reichen Industriestaaten einsetzt, wurde hingegen mit 84:74 Stimmen abgelehnt. ⁵⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE DATUM: 22.06.2001 HANS HIRTER

Nach dem Nationalrat stimmte auch der Ständerat der Revision des Gesetzes über die Mitwirkung der Schweiz bei den **Institutionen von Bretton Woods** zu. In Zukunft wird das Parlament über die Teilnahme an Kapitalaufstockungen des IWF entscheiden. ⁵⁶

Geldpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE DATUM: 31.12.1999 HANS HIRTER Mit einer Mehrheit von 65:55 Stimmen gab der Nationalrat einer parlamentarischen Initiative Gysin (sp. BS) Folge, welche in Form einer allgemeinen Anregung verlangt, dass in Zukunft **Kapitalaufstockungen des IWF vom Parlament zu genehmigen** sind. Im Gegensatz zu Kapitalerhöhungen bei der Weltbank und bei regionalen Entwicklungsbanken werden die IWF-Darlehen nicht mit Budgetmitteln, sondern durch die Nationalbank finanziert und deshalb dem Parlament lediglich zur Kenntnis unterbreitet. Gemäss dem Initianten und einer Mehrheit der Aussenpolitischen Kommission des Nationalrates muss die Politik des IWF, welche mit ihren Entscheiden zunehmend in die Politik von Staaten und Regionen eingreife, vermehrt von demokratischen Gremien kontrolliert werden. Der Nationalrat überwies auch ein Postulat seiner APK, welches dem Bundesrat empfiehlt, sich in den Gremien des IWF dafür einzusetzen, dass bei Währungs- und Finanzkrisen auch die privaten Gläubiger an Sanierungsmassnahmen beteiligt werden. ⁵⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 20.11.2002 HANS HIRTER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament die Verlängerung der Teilnahme an den Allgemeinen Kreditvereinbarungen des Internationalen Währungsfonds von Ende 2003 bis Ende 2008 mit einer Darlehenszusage von rund 2 Mia Fr. Dieses Sicherheitsdispositiv für schwere Währungskrisen ist 1998 zum letzten Mal beansprucht worden. Zusammen mit diesem Beschluss schlug die Regierung vor, dass in Zukunft sie und nicht mehr das Parlament für derartige Verlängerungsbeschlüsse zuständig sein soll. Eine analoge Regelung besteht bereits für die Verlängerungsbeschlüsse betreffend die Neuen Kreditvereinbarungen des IWF, an welchen die Schweiz seit 1998 teilnimmt. Der von der Aussenpolitischen Kommission des Nationalrats in Motionsform eingebrachte Wunsch, dass sich der Bundesrat für einen stärkeren Einbezug der nationalen Parlamente in die Politik der Bretton Woods-Institutionen (Weltbank und IWF) einsetzen soll, wurde von diesem als Grundprinzip geteilt. Für die Weltbank bestehe seit zwei Jahren ein aus Vertretern nationaler Parlamente gebildetes Gremium zur Pflege des Kontakts zu deren Organen. Der Bundesrat gab allerdings auch zu bedenken, dass insbesondere von den Regierungen der Entwicklungsländer grosse Widerstände gegen die Schaffung einer institutionalisierten Parlamentsvertretung angemeldet werden, da sie davon Machteinbussen befürchten. Nachdem der Bundesrat zugesagt hatte, das Anliegen zu unterstützen, überwies der Nationalrat den Vorstoss als Postulat. 58

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 17.06.2003 HANS HIRTER

Das Parlament hiess die Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den **Allgemeinen Kreditvereinbarungen des Internationalen Währungsfonds** von Ende 2003 bis Ende 2008 mit einer Darlehenszusage von rund 2 Mia Fr. gut. Im Ständerat erfolgte die Zustimmung diskussions- und oppositionslos. Im Nationalrat unterlag Schlüer (svp, ZH) mit seinem von der SVP-Fraktion unterstützten Nichteintretensantrag deutlich (116:35). Schlüer befürwortete einen Austritt der Schweiz aus dem IWF, da dieser nichts zur Verhinderung von Währungskrisen beitrage und nur den Interessen der USA diene. ⁵⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 17.12.2003 HANS HIRTER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament, mit einem neuen Bundesgesetz über die internationale Währungshilfe eine klare und umfassende Grundlage für die entsprechenden Finanzierungsverpflichtungen zu schaffen. Bisher bestanden nur für Teil dieser Verpflichtungen rechtliche einen klare Grundlagen (Währungshilfebeschluss), während Entscheide für eher spontane Aktionen wie z.B. die Beteiligung an Spezialfonds des IWF oder Darlehen an Staaten, welche in den internationalen Gremien besonders eng mit der Schweiz zusammenarbeiten, zum Teil direkt auf die verfassungsrechtliche Kompetenz des Bundesrates abgestützt werden mussten. An der Kompetenzverteilung zwischen Regierung und Parlament soll dabei aber nicht gerüttelt werden. Das Parlament wird auch in Zukunft nur über die Rahmenkredite, nicht aber über die einzelnen Hilfeleistungen und ihre Finanzierung entscheiden. Gegen den grundsätzlichen Widerstand der SVP stimmten beide Kammern dem neuen Gesetz und dem darauf basierenden Rahmenkredit zu. Da aber im Nationalrat eine aus der SP und der SVP gebildete Mehrheit die Laufzeit des dazugehörenden Rahmenkredits auf fünf Jahre beschränkt hatte, entstand eine Differenz zum Ständerat, welche bis zum Ende des Jahres nicht ausgeräumt werden konnte. 60

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 19.03.2004 HANS HIRTER

Das Parlament verabschiedete das neue **Bundesgesetz über die internationale Währungshilfe**. Die aus dem letzten Jahr verbliebene Differenz bestand darin, dass der Nationalrat den Kreditrahmen auf eine Laufzeit von fünf Jahren beschränken wollte. Für den Ständerat schien dies nicht nötig, da es sich nicht um echte Ausgaben, sondern um eine Verpflichtungszusage handelt, und zudem die Bestimmung aufgenommen worden war, dass der Bundesrat dem Parlament über die Verwendung der Mittel jedes Jahr Rechenschaft ablegen muss. In einer ersten Runde hielten beide Kammern an ihrer Version fest, in der zweiten Runde gab der Ständerat nach. Trotz dieses zusammen mit der SP errungenen Erfolgs lehnte die SVP das neue Bundesgesetz in der Schlussabstimmung ab. ⁶¹

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 04.05.2017 GUILLAUME ZUMOFEN

Les crises mondiales, économiques et financières, ont secoué la mosaïque financière internationale. De nombreux coups de crayons ont suivi afin de redessiner les contours de la gestion financière, et notamment de l'aide monétaire. La redistribution des cartes dans la pratique de l'octroi des crédits ainsi que la question de la dette souveraine dans la zone euro sont deux exemples qui ont forcé une modification des traits de l'aide monétaire au niveau international. Avec une économie libérale ouverte sur l'extérieure et une place financière forte, la Suisse est tributaire de la stabilité du système financier et monétaire international. Selon le Conseil fédéral, la contribution helvétique à l'aide monétaire paraît logique. Dans cette optique, il estime qu'étant donné les changements structurels de l'aide monétaire, en particulier au niveau des instruments du Fonds monétaire international (FMI), une révision de la loi fédérale sur l'aide monétaire internationale (LAMO) du 19 mars 2004 devient nécessaire. Deux modifications notables doivent être signalées: la prolongation de 7 à 10 ans de la durée maximale de l'aide monétaire lors d'une crise systémique et la participation de la Banque nationale (BNS) à l'aide monétaire pour des États déterminés. Au sein du Conseil national, seul l'UDC s'est opposé au projet de révision de la loi sur l'aide monétaire. Le parti agrarien a notamment exprimé ses craintes par rapport à l'indépendance de la BNS et à l'affaiblissement du pouvoir de surveillance du Parlement. Malgré cette opposition, la chambre du peuple a accepté le projet par 124 voix contre 67. En outre, lié à la thématique de l'aide monétaire, un arrêté fédéral pour prolonger l'octroi d'un créditcadre de 10 milliards de francs, afin de garantir la rapidité d'intervention de la Suisse en cas de crise financière majeure, a été discuté sous la coupole. Cet arrêté a été accepté par 125 voix contre 66 par le Conseil national. L'objet passe à la chambre des cantons. 62

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 06.06.2017 GUILLAUME ZUMOFEN La restructuration de la finance mondiale ainsi que la crise de la dette souveraine dans la zone euro ont engendré une mutation de l'aide monétaire sur la scène internationale. Ainsi, étant donné les nouvelles pratiques d'octroi des crédits, le Conseil fédéral a estimé nécessaire une refonte de la **loi sur l'aide monétaire**. Après l'aval du Conseil national, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE) a adopté les deux projets de révision et de prorogation de l'arrêté sur l'aide monétaire par 9 voix contre 2 et 0 abstentions, et 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

De son côté, la chambre des cantons a estimé, par 42 voix contre 2, que la Suisse devait effectivement continuer de participer aux efforts de stabilisation financière à l'échelle mondiale. Cette révision de la loi sur l'aide monétaire entraîne concrètement une prolongation de la durée maximale d'une aide de sept à dix ans, introduit la participation directe de la Banque nationale suisse (BNS) et proroge de cinq années l'arrêté sur l'octroi d'un crédit-cadre de 10 milliards de francs. Au vote final, le Conseil national a validé le projet par 130 voix contre 66, et le Conseil des Etats l'a suivi avec 40 voix contre 4. 65

Nationalbank

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 28.11.2007 HANS HIRTER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament eine **Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den Allgemeinen Kreditvereinbarungen des IWF** um weitere fünf Jahre. Dieses Abkommen ist Teil des internationalen Sicherheitsdispositivs zur Bewältigung von gravierenden Währungs- und Zahlungsbilanzkrisen. Die Schweizerische Nationalbank als für die Schweiz teilnehmende Institution wird damit zu einer Darlehenszusage von rund 1,8 Mia Fr. verpflichtet. Zusammen mit dem Verlängerungsbeschluss schlug der Bundesrat dem Parlament auch eine neue Kompetenzregelung vor. In Zukunft soll nicht mehr dieses, sondern die Regierung in Absprache mit der Nationalbank für die Verlängerungsbeschlüsse zuständig sein. ⁶⁴

Internationale Finanzinstitutionen

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 11.06.2008 HANS HIRTER Das Parlament stimmte der **Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den Allgemeinen Kreditvereinbarungen des IWF** um weitere fünf Jahre zu. Der Nationalrat lehnte allerdings auf Antrag seiner Aussenpolitischen Kommission (APK-NR) die von der Regierung beantragte Kompetenzübertragung für zukünftige Vertragsverlängerungen ab. Der Ständerat schloss sich diesem Entscheid an. ⁶⁵

MOTION DATUM: 03.10.2008 HANS HIRTER

Der Nationalrat überwies diskussionslos eine Motion der SP-Fraktion, die vom Bundesrat verlangt, sich im IWF, der Weltbank und den regionalen Entwicklungsbanken dafür einzusetzen, dass prioritär eine auf die lokale Ernährungssicherheit zielende **Landwirtschaftspolitik** gefördert wird und nicht eine an Exportchancen ausgerichtete. Eine Motion Maury Pasquier (sp., GE), welche forderte, dass der Bundesrat vor den Konferenzen dieser und ähnlicher internationaler Organisationen vorgängig das Parlament über seine vorgesehenen Stellungnahmen informiert und konsultiert, fand hingegen im Ständerat keine Mehrheit. 66

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 02.12.2008 HANS HIRTER

Zum Jahresende beantragte der Bundesrat dem Parlament auch noch die **Verlängerung des Rahmenkredits für die internationale Währungshilfe** auf der Grundlage des Bundesgesetzes über die internationale Währungshilfe (WHG) für den Zeitraum vom 1. Oktober 2009 bis zum 25. Dezember 2013. Dieser Kredit beträgt 2,5 Mia Fr. und dient für entsprechende Darlehen, die Übernahme von Garantieverpflichtungen und die Leistung von à-fonds-perdu-Beiträgen an Staaten mit Zahlungsbilanzproblemen. Diese Kreditzusagen sind in den vergangen Jahren kaum beansprucht worden; die weltweite Krise der Finanzmärkte und die sich daraus entwickelnde Rezession könnten aber dazu führen, dass die Instrumente der internationalen Währungshilfe wieder vermehrt in Anspruch genommen werden müssen. ⁶⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 27.05.2009 HANS HIRTER Der Nationalrat stimmte gegen den Widerstand der SVP-Fraktion der **Verlängerung des Rahmenkredits für die internationale Währungshilfe** für den Zeitraum vom 1. Oktober 2009 bis zum 25. Dezember 2013 zu. Nach ihm gab auch die kleine Kammer ihr Finverständnis. ⁶⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 27.05.2009 HANS HIRTER Der Bundesrat beantragte dem Parlament, dem Internationalen Währungsfonds (IWF) im Rahmen der internationalen Währungshilfe einen ausserordentlichen, zeitlich befristeten Beitrag zur Aufstockung seiner Mittel zu gewähren. Dieser Rahmenkredit umfasst maximal 12,5 Mia Fr., welche die Nationalbank für höchstens zwei Jahre zur Verfügung stellt. Den Bund kostet dieser **Beitrag an den IWF** zur Unterstützung von in Zahlungsprobleme geratene Länder nichts, er muss aber dieses Darlehen der Nationalbank garantieren. Der Ständerat hiess diesen Antrag gegen den Widerstand einiger SVP-Abgeordneter gut. ⁶⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 13.12.2010 SUZANNE SCHÄR Im Gegensatz zu den geänderten Neuen Kreditvereinbarungen galt es, das vom Bundesrat beabsichtigte **Treuhandfondsdarlehen der SNB an den IWF** mit einer Bundesgarantie zu versehen. Mit einem Verpflichtungskredit in der Höhe von 950 Mio. Fr. soll die Schweiz zur Aufstockung der Mittel für den IWF-Treuhandfonds für Armutsbekämpfung und Wachstum, die der Währungsfonds 2009 beschlossen hatte, beitragen. Aus den Reihen der CVP wurde der Bundesrat dazu aufgefordert, die Vergabe neuer Mittel mit expliziten Bemühungen um den Erhalt des gefährdeten schweizerischen Sitzes im IWF-Exekutivrat zu verknüpfen. Die Kreditvorlage wurde einstimmig mit 30 Stimmen bei drei Enthaltungen angenommen. Der Nationalrat hat die geplante Beratung auch dieser Vorlage ins nächste Jahr verschoben. 70

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 13.12.2010 SUZANNE SCHÄR Eine Mittelaufstockung stand 2010 auch im System der multilateralen Entwicklungsbanken an. Die Schweiz hat über ihre Mitgliedschaft in sieben Institutionen daran teil. Die Sofortmassnahmen, die zur Bekämpfung der weltweiten Finanzkrise ergriffen worden waren, hatten zu einer Mittelumlagerung geführt, die bewirkte, dass die für die Armutsbekämpfung und Strukturentwicklung vorgesehenen Mittel in den betroffenen Entwicklungs- und Transitionsländern nicht mehr zur Verfügung standen. 2009 und 2010 beschlossen die Entwicklungsbanken deshalb Kapitalerhöhungen. Zur Wahrnehmung ihrer Rolle als Geberland und zur Sicherung ihrer Stimmanteile sah der Bundesrat die Schweiz zur Bereitstellung eines neuen Rahmenkredits für sechs Entwicklungsbanken verpflichtet. Dabei ging es je nach Institut um Kapitalerhöhungen in der Höhe von 8,3% (Internationale Finanzierungsgesellschaft) bis 200% (Afrikanische und Asiatische Entwicklungsbanken). Insgesamt beantragte der Bundesrat eine Verpflichtungssumme von rund 3,5 Mia. Franken, die im Zusammenhang mit der bis 2015 geplanten Erhöhung der Gelder für die Entwicklungszusammenarbeit auf 0,5% des Bruttonationaleinkommens an die schweizerische ADP-Quote angerechnet werden sollen. Als Erstrat nahm der Ständerat die Bundesratsvorlage ohne Gegenstimmen an. 71

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 01.03.2011 FABIO CANFTG

Der Nationalrat behandelte im Berichtsjahr drei **Finanzierungsbeschlüsse zugunsten des Internationalen Währungsfonds (IWF)**, denen der Ständerat bereits in früheren Jahren zugestimmt hatte (bilaterale Kreditvereinbarungen, neue Kreditvereinbarung, Mittelerhöhung Treuhandfonds. Die SVP stellte bei allen drei Vorlagen einen Nichteintretensantrag. Sie argumentierte, dass die Mittelerhöhung des Internationalen Währungsfonds durch dessen zunehmendes "statutenwidriges" Engagement in den Euroländern Griechenland und Irland nötig geworden sei und kein Konzept zur Lösung der Staatsschuldenkrise vorliege. Alle drei Nichteintretensanträge wurden abgelehnt. Die Ratslinke knüpfte ihre Zustimmung zu den IWF-Krediten an die von ihr gewünschte Erhöhung der Entwicklungshilfe. Die Taktik der Linken ging auf; den Unterstützungsbeiträgen wurde am Vortag der Abstimmungen zu den IWF-Vorlagen zugestimmt. ⁷²

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 01.03.2011 FABIO CANETG

Der IWF hatte im Frühjahr 2009 entschieden, mittels zeitlich befristeter bilateraler Kreditvereinbarungen seine Mittel zur Deckung eines möglichen unmittelbaren Kreditbedarfs aufgrund der sich verschärfenden Wirtschaftskrise um USD 250 Mia. aufzustocken. Die entsprechende Massnahme wurde auf maximal zwei Jahre oder bis zum Inkrafttreten der Neuen Kreditvereinbarung (NKV) beschränkt. Um zu signalisieren, dass die Schweiz einen Beitrag an die Stabilität des internationalen Finanzsystems zu leisten bereit sei, wollte der Bundesrat einen Anteil von 4% (USD 10 Mia.) an der geplanten Aufstockung übernehmen. Diese bilaterale Kreditlinie, die im Ziehungsfall durch die SNB gesprochen würde, muss vom Bund mit einem Rahmenkredit von CHF 12.5 Mia. garantiert werden. Im Ständerat war eine entsprechende Garantie zugunsten der SNB bereits 2009, gegen den Widerstand einiger SVP-Abgeordneter, angenommen worden. Der Nationalrat behandelte das Geschäft in der Frühjahrssession 2011. Der Minderheitsantrag der Grünen Partei (gps), der die Rückweisung an den Bundesrat forderte, scheiterte - trotz Unterstützung durch die SVP, die dem Rückweisungsantrag aus taktischen Gründen ebenfalls zustimmte - klar (67 zu 111 Stimmen). Die GPS verlangte vom Bundesrat eine direkte Verknüpfung der Vorlage mit Mittelerhöhung der öffentlichen Entwicklungshilfe auf 0,5% des Bruttoinlandprodukts. Ebenso wurde der Antrag der SVP abgelehnt, wonach der IWF bei Beanspruchung den Kredit mit in der Schweiz domiziliertem Gold absichern soll. Als Pro-Argumente für die Beteiligung an der Mittelerhöhung wurde die Schweizer Verpflichtung gegenüber dem internationalen Finanzsystem und dessen Bedeutung für die Schweiz angeführt. Weiter wurde argumentiert, dass eine Annahme der Vorlage die Verhandlungsposition für die Verteidigung des Schweizer Sitzes im IWF-Exekutivrat stärken würde. Die Vorlage wurde in der Gesamtabstimmung mit 93 zu 68 Stimmen angenommen. 73

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 01.03.2011 FABIO CANETG

Im Zuge der Mittelerhöhung des Treuhandfonds des Internationalen Währungsfonds für Armutsbekämpfung und Wachstum war auch die Schweiz für ein Darlehen angefragt worden. Dieses wird von der SNB gewährt und ist durch eine Bundesgarantie gesichert. In behandelter Vorlage wurde eine Bundesgarantie von CHF 950 Mio. diskutiert, die der SNB ein Darlehen von SZR 500 an den IWF-Treuhandfonds ermöglicht. Der Ständerat hatte den entsprechenden Bundesbeschluss bereits im September 2010 angenommen. Nach Ablehnung des Nichteintretensantrags der SVP im Nationalrat wurde der Bundesbeschluss ohne weitere Anträge und Diskussionen mit 99 zu 63 Stimmen angenommen. 74

ANDERES
DATUM: 31.12.2012
FABIO CANETG

Im Zusammenhang mit der vom IWF beschlossenen Gouvernanzreform stellte sich für die Schweiz die delikate Frage, wie sie ihren **Sitz im Exekutivgremium des IWF**, den sie als Vorsitzende einer Stimmrechtsgruppe innehatte, verteidigen konnte. Die Gouvernanzreform sah vor, zwei Exekutivdirektoriumssitze der europäischen Industrieländer zugunsten von Entwicklungs- und Schwellenländern abzubauen. Im Frühjahr sah es nach einer Einigung mit dem ebenfalls in der Schweizer Stimmrechtsgruppe vertretenen und als Schwellenland geltenden Polen aus. Die Abmachung sah vor, den Sitz mit Polen alle zwei Jahre (erstmals ab 2014) abzuwechseln und dadurch einen halben Sitz zur beschlossenen Reduktion des Gewichts der europäischen Industrieländer beizutragen. Die Reform verzögerte sich jedoch, da sie in den USA, die aufgrund ihres hohen Stimmrechtsanteils über eine Sperrminorität verfügten, nicht rechtzeitig durch den Kongress abgesegnet wurde. Daher wird die Schweiz ihren Sitz voraussichtlich erstmals 2016 (statt 2014) abgeben müssen. ⁷⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 14.06.2017 GUILLAUME ZUMOFEN

La Suisse participe, depuis plusieurs années, à la stabilisation et à la dynamisation de l'économie mondiale par l'intermédiaire d'une contribution financière versée à des pays à faible revenu dans le cadre des liens tissés avec le Fonds monétaire international (FMI). D'un point de vue législatif, cette aide est incorporée dans la loi sur l'aide monétaire (LAMO). Ainsi, un prêt de 500 millions de droits de tirage spéciaux (environ 690 millions de francs) a été accordé par la Banque nationale suisse (BNS). En effet, la révision de la loi sur l'aide monétaire inclut directement la BNS dans le processus d'aide monétaire. Ce financement est attribué au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) du FMI. Le prêt octroyé par la BNS doit être garanti par la Confédération. Dès lors, l'attribution de cette assurance est soumise au vote du parlement. Le Conseil fédéral, par l'intermédiaire du ministre des finances, Ueli Maurer (udc), a recommandé un crédit d'engagement de 800 millions de francs afin de prendre en compte les risques de fluctuation des taux de change.

Tout d'abord, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE) s'est prononcé en faveur du crédit d'engagement. Aucune voix ne s'est élevée pour s'opposer à la volonté du Conseil fédéral. Ensuite, le Conseil des Etats s'est aligné sur sa commission et a accepté le crédit d'engagement par 43 voix sans opposition. Finalement, le Conseil national a validé l'engagement suisse par 118 voix contre 60. Des voix d'opposition ont résonné uniquement dans le camp de l'UDC. Les sénateurs du parti agrarien ont estimé que la Suisse pouvait lutter contre la pauvreté à moindre coût et avec une meilleure efficacité grâce à ses relations bilatérales. Tous les autres partis politiques ont soutenu la participation de la Suisse à l'aide monétaire internationale grâce aux ramifications du FMI. Ils ont estimé que le prêt renforce la position helvétique sur l'échiquier financier international. ⁷⁶

POSTULAT DATUM: 20.12.2017 GUILLAUME ZUMOFEN

Avec une économie ouverte sur l'économie internationale et une place financière comme pilier majeur de notre économie, il est important, selon Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), que la Suisse participe activement à la stabilité de l'ordre financier et monétaire international. Elle demande donc un rapport sur la stratégie à suivre pour la Suisse afin de contribuer à un système financier et monétaire international pérenne. Le Conseil fédéral, convaincu par les arguments de la parlementaire, a proposé d'accepter le postulat. Lors du vote, le Conseil national l'a adopté tacitement. Dans son rapport, le Conseil fédéral a montré comment la Suisse s'implique au sein des organes financiers internationaux. Il a notamment souligné l'importance du Fonds monétaire international (FMI) comme garant de la stabilité de l'ordre monétaire international. 77

POSTULAT DATUM: 18.06.2019 GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le classement du postulat suite au rapport sur la stratégie à suivre pour la Suisse afin de contribuer à un système financier et monétaire international pérenne. ⁷⁸

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Parteiensystem

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN DATUM: 06.12.1992 MATTHIAS RINDERKNECHT Gemessen an den Parolen zu den eidgenössischen Abstimmungen war aber die SP immer noch die oppositionellste Regierungspartei. Bei 4 von 14 Fragen stellte sie sich gegen die Regierung; bei dem von ihrem eigenen Bundesrat mit Vehemenz vertretenen IWF-Beitritt enthielt sie sich der Stimme. Die Parolen der SVP wichen in drei Fällen von der Empfehlung des Bundesrates ab (EWR, Parlamentarierentschädigung, Geschäftsverkehrsgesetz), diejenigen der FdP zweimal (Gewässerschutzgesetz und bäuerliches Bodenrecht) und diejenigen der CVP nie. 79

Grosse Parteien

PARTEICHRONIK
DATUM: 21.11.1991
MATTHIAS RINDERKNECHT

Im Wahlkampf wurde die Asylpolitik zum Hauptthema; vor allem die Zürcher Kantonalpartei prägte auf nationaler Ebene das Bild der Partei in der Öffentlichkeit. Dabei hatte die Petition der zürcherischen SVP, welche vom Bundesrat dringliche Massnahmen gegen den Zustrom von Asylbewerbern verlangte, einen wesentlichen Anteil. Die Ankündigung der Zürcher SVP, eine eidgenössische Volksinitiative gegen die illegale Einwanderung zu lancieren, stiess bei anderen Kantonalparteien auf Unverständnis. Im November gab der SVP-Zentralvorstand bekannt, dass er anfangs 1992 den Entwurf für eine moderatere, für alle Kantonalsektionen akzeptable Volksinitiative vorlegen werde. Der innere Zusammenhalt der Partei litt aber im Berichtsjahr zunehmend in verschiedenen Bereichen; die sich seit längerer Zeit abzeichnenden **Divergenzen zwischen** der ca. 32 000 Mitglieder zählenden **bernischen** Kantonalpartei und jener Zürichs, die im übrigen bei den kantonalen Wahlen sechs Sitze und knapp vier Wählerprozente zulegen konnte und auch bei den Nationalratswahlen mit zwei Sitzgewinnen sehr erfolgreich war, offenbarten sich namentlich in der Beurteilung der bundesrätlichen Europapolitik. Während der zürcherische Flügel sich sowohl gegen den EWR als auch gegen einen EG-Beitritt stark machte, zeigte die Berner Kantonalpartei eine offenere Haltung. Auch die Junge SVP

stellte sich gegen die Zürcher Sektion, indem sie sich grundsätzlich positiv zu einem EWR-Vertrag aussprach und den Beitritt der Schweiz zum IWF unterstützte. 80

PARTEICHRONIK

DATUM: 22.11.1991 MATTHIAS RINDERKNECHT Uneinigkeit bestand innerhalb der SP in bezug auf die Frage des Beitritts der Schweiz zum Internationalen Währungsfonds (IWF) und zur Weltbank. Nachdem das Parlament und unter anderem auch eine Mehrheit der sozialdemokratischen Abgeordneten einen Beitritt befürwortet hatten, setzte sich im Parteivorstand an einer Sitzung, an welcher weniger als die Hälfte der Mitglieder teilnahmen, eine knappe Mehrheit von 25 gegen 22 Stimmen für die **Unterstützung des Referendums** gegen den Parlamentsbeschluss durch; damit stellte sich der Vorstand gegen den massgeblich an der Vorlage beteiligten Bundesrat Stich. Nach dem Vorstandsentscheid haben mehr als die Hälfte der Fraktionsmitglieder einen Aufruf gegen das Referendum unterschrieben. 81

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 30.03.1992 MATTHIAS RINDERKNECHT In der Frage des Beitritts der Schweiz zu den **Bretton Woods Institutionen blieb die SP** gespalten. Nachdem der Parteitag 1990 der Vorlage unter bestimmten Bedingungen zugestimmt, sie 1991 jedoch nach den parlamentarischen Beratungen knapp abgelehnt hatte, beschloss der Vorstand – nach einer erneuten Verwerfung – auf Ersuchen von Parteipräsident Bodenmann die Stimmfreigabe. Widerstand wurde auch gegen die Unterstützung des Verfassungsartikels zur Fortpflanzungs und Gentechnologie laut. Als einzige Kantonalsektion lehnte BL die Bretton Woods-Vorlagen ab. Zur Gentechnologie fassten die Kantonalsektionen BL und GR die Nein-Parole. 82

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 25.08.1992 MATTHIAS RINDERKNECHT Entgegen einer Mehrheit der SVP-Fraktion und dem wiederum als prominentesten Gegner in Erscheinung getretenen Nationalrat Blocher **befürwortete** der Parteikongress den IWF-Beitritt. Die SVP-Delegierten verwarfen hingegen die Parlamentsreform en bloc - nach Meinung der Mehrheit führten die Reformen in Richtung eines Berufsparlaments -, obwohl der Zentralvorstand ein Ja empfohlen hatte. Die Berner Kantonalsektion und die Junge SVP fassten jedoch die Ja-Parole für die drei Vorlagen der Parlamentsreform. 83

PARTEICHRONIK

DATUM: 14.09.1991 MATTHIAS RINDERKNECHT

Linke und ökologische Parteien

Die lokalen, links-alternativen Organisationen, welche ehemals unter der Bezeichnung Grünes Bündnis (GB)/Alternative socialiste verte (ASV) eine Wahlplattform gefunden hatten, blieben in den Kantonen Zürich (Alternative Liste, Frauen macht Politik), Zug (Sozialistisch-Grüne Alternative Zug), Waadt (Alternative socialiste verte-Les verts alternatifs), Graubünden (Autunna verde), Schaffhausen (Grünes Bündnis Schaffhausen) und Bern (Grünes Bündnisx Bern) bestehen. Sie schlossen sich im Berichtsjahr mit der «POB-Grüne Baselstadt» zur Wahlplattform «Die Andere Schweiz» (DACH) zusammen; die Programme der beteiligten Gruppierungen setzten je nach Kanton unterschiedliche Akzente, plädierten aber alle für die Abschaffung der Armee, gerechte Wirtschaftsbeziehungen mit der Dritten Welt, eine weniger restriktive Asylpolitik und gegen den Beitritt zu Währungsfonds und Weltbank. 84

PARTFICHRONIK

DATUM: 16.11.1991 MATTHIAS RINDERKNECHT Ein Graben zwischen Deutschschweiz und Romandie tat sich auch in der Frage einer Unterstützung des Referendums gegen den IWF- und Weltbankbeitritt auf. Um einen grösseren Konflikt zu vermeiden, entschied sich der Vorstand einstimmig, auf nationaler Ebene keine Stellung zu beziehen und den Entscheid den Kantonalparteien zu überlassen. 85

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN DATUM: 07.09.1992

MATTHIAS RINDERKNECHT

Bei der eidgenössischen Abstimmung über den IWF-Beitritt konnte die klare Spaltung der GP zwischen beitrittswilligen Romands und ablehnenden Deutschschweizern, für welche die Bretton-Woods-Institutionen primär ein Mittel zur Ausbeutung der Entwicklungsländer darstellen, nicht überwunden werden; die Gegner der Vorlage setzten sich in der DV mit 72 zu 31 Stimmen durch. Auch die NEAT wurde von der GP abgelehnt, weil sie in ihren Augen – genauso wie der Transit-Vertrag mit der EG- die Wirtschaftsphilosphie der EG, welche im wesentlichen auf ein Wirtschaftswachstum mit verheerenden Konsequenzen für die Umwelt ausgerichtet sei, widerspiegle. 86

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN DATUM: 02.12.1992

MATTHIAS RINDERKNECHT

Bei den eidgenössischen Abstimmungen verwarf der Zentralvorstand den Beitritt zum IWF und die Revision des Stempelsteuergesetzes, empfahl hingegen beide Vorlagen zum Gewässerschutz, den Zivildienst- und den Gentechnologieartikel sowie die Sexualstrafrechtsreform zur Annahme. Ebenso unterstützte die PdA die Krankenkassen- und die Tierversuchsinitiative, die NEAT sowie den EWR-Beitritt. Stimmfreigabe wurde zur Vorlage über das bäuerliche Bodenrecht beschlossen. Die abgespaltene Basler «PdA (-gegründet) 1944» stellte sich gegen den EWR-Beitritt.

Konservative und Rechte Parteien

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN DATUM: 05.08.1991 MATTHIAS RINDERKNECHT

Zu den eidgenössischen Abstimmungen fasste die Auto-Partei die **Ja-Parole bezüglich des Wahl- und Stimmrechtsalters 18** und lehnte die Initiative zur Förderung des öffentlichen Verkehrs ab. Ebenfalls abgelehnt wurden die Bundesfinanzreform, weil die direkte Bundessteuer beibehalten wurde, und die Barras-Reform. Die AP unterstützte auch das rechtsbürgerliche Referendumskomitee gegen den Beitritt zum IWF und zur Weltbank. Die im Vorjahr von der AP lancierte Volksinitiative für eine Abschaffung der direkten Bundessteuer kam nicht zustande. ⁸⁸

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 31.08.1992
MATTHIAS RINDERKNECHT

Zu **sämtlichen eidgenössischen Abstimmungsvorlagen** ausser jener über die Revision des Stempelsteuergesetzes empfahl die AP die **Nein-Parole**. Diejenige zum EWR-Beitritt wurde einstimmig gefasst. ⁸⁹

Verbände

Gewerbe, Dienstleistungen, Konsum

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN DATUM: 25.09.1991 HANS HIRTER Der Schweizerische Gewerbeverband (SGV), der schon 1977 und 1979 massgeblich zum Scheitern der Bundesfinanzreform beigetragen hatte, **bekämpfte auch das am 2. Juni dem Volk vorgelegte Finanzpaket**. Grundsätzlich kritisierte er die unveränderte Beibehaltung der Direkten Bundessteuer. Besonders stark war die Opposition einzelner Branchenverbände (Coiffeure, Wirte), deren Leistungen der neuen Mehrwertsteuer unterstellt worden wären.

An seinem Kongress in Bern vom 25. September kündigte der SGV an, dass er 1992 eine Volksinitiative zur Abschaffung der Direkten Bundessteuer bis zum Jahr 2002 lancieren werde. Von den Referenden, die gegen Parlamentsbeschlüsse der Herbstsession lanciert wurden, unterstützte der SGV offiziell dasjenige gegen das bäuerliche Bodenrecht. Allerdings verschickte er auch Unterschriftenbogen gegen die Parlamentsreform und den Beitritt zum IWF.

Die LdU-Initiative für den öffentlichen Verkehr empfahl der SGV zur Ablehnung. 90

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN DATUM: 05.09.1992 HANS HIRTER Der SGV lehnte sämtliche zur Abstimmung kommende Volksinitiativen ab. Er war, als Hauptträger des Referendums, auch aktiv in der Kampagne gegen das revidierte bäuerliche Bodenrecht. Ebenfalls abgelehnt wurden von ihm der als zu teuer beurteilte IWF-Beitritt und das revidierte Gewässerschutzgesetz, von dem er die Verhinderung eines weiteren Ausbaus der Wasserkraftnutzung befürchtete. Obwohl der SGV 1991 in seiner Verbandszeitung für das Referendum gegen die Parlamentsreform geworben hatte, verzichtete er auf die Ausgabe einer Abstimmungsempfehlung. ⁹¹

Arbeitnehmer, Gewerkschaften

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN DATUM: 21.08.1992 HANS HIRTER Bei den übrigen eidgenössischen Volksabstimmungen sprach sich der SGB **für die Krankenkasseninitiative aus** und gab zur Tierschutzinitiative die Stimme ebenso frei wie zur Gewässerschutzinitiative und zum IWF-Beitritt. Der SGB **bekämpfte hingegen die Stempelsteuergesetzrevision**, gegen die er zusammen mit der SP das Referendum ergriffen hatte. ⁹²

```
1) BO CN, 1991, p.1508s.; BO CN, 1991, p.1610ss.; JdG et NZZ, 18.5.91; BaZ, 24.9.91.
2) Presse du 14.3.90: I M. 21.12.90
3) Bund, 17.2.90; LNN, 20.2.90; SGT, 24.2.90; Vat., 6.3.90; presse des 12.3. et 17.5.90; WoZ, 16.3.90.; BaZ, 26.4.90.; FF, I, 1991,
p.370
4) Presse du 17.4.91.
5) Presse du 6.3. et 30.4.91.
6) FF, II, 1991, p.1121ss.; Presse du 19.6.91.
7) BO CE, 1991, p.527ss.
8) BO CN, 1991, p.1456ss.; FF, III, 1991, p.1543ss.
9) Presse du 18.10. (lancement du référendum), 28.10. (décision du comité directeur du PS) et 22.11.91 (socialistes opposés au
référendum); NQ, 20.11.91.
10) Presse du 18.9. et 28.10.91.
11) FF, I, 1992, p.1266ss.; Presse des 11.1. et 25.3.92.
12) FF, V, 1992, p.443s.; Presse du 18.5.92.; Vox, Analyse des votations fédérales du 17 mai 1992, Berne 1992.
13) Presse des mois d'avril et mai 1992.
14) Presse du 3.6.92; Suisse 1.9.92.
15) FF, I, 1993, p.365ss.; Presse des 19.5.. 25.8., 23.9., 24.9. et 25.9.92; NQ 14.6. et 5.9.92; BaZ, 11.7.92.; Presse du début du
mois d'août et 12.8.92. (Le DFF a précisé que ce montant ne dépasserait pas 2 millions de francs); Sur les négociations av
l'Afrique du Sud: NQ, 23.9. et 24.9.92.
16) FF, 1994, p. 751 ss.; La Suisse et le monde, 1993, no 1, p. 20 ss.; NQ, 1.5.93; TA et BZ, 3.5.93; presse du 15.9.93; WoZ,
24 9 93 · B7 et NO 27 9 93
17) BO CN, 1993, p. 1976 ss.; NQ et LM, 20.3.93 (rapport Wapenhans); LNN, 24.9.93.
18) BO CE, 1993, p. 996 s.; BO CN, 1993, p. 2210 s.; FF, 1993, p. 585 ss.
19) BO CN, 1993, p. 1793 ss.; BO CN, 1993, p. 610 s.; Blankart (1994). Das Ergebnis der Uruguay-Runde: Ein historischer
Markstein.; FF, 1994, p. 671 ss.; Girard (1994). Les négotiations de l'Uruguay Round: un premier bilan.; Hauser (1993). Die
Wirtschaftliche Bedeutung der Uruguay-Runde für die Schweiz: Chancen, Kosten, Konsequenzen.; SHZ, 14.1.93; presse des
22.1, 8.7, 14.7, 10.9, 5.10, 30.10 (étude Hauser) et 2.11.93, ainsi que du mois de décembre; NZZ, 9.2, 13.3 et 6.5.93; TA, 6.5.93;
JdG, 24.5 et 1.7.93; Bund, 25.10.93; Hebdo, 9.12 et 23.12.93.; Sur les prises de position durant l'année: presse des 24.4 (PRD),
12.8 (UDC), 26.8 (Vorort) et 17.9.93 (PDC).
20) BO CE, 1994, p. 1057 s.
21) BO CE, 1994, p. 1180 s.; FF, III, 1994, p. 1381 ss.
22) BO CN, 1994, p. 2386 s; FF, V, 1994, p. 586 ss.
23) BO CN, 1995, p. 304 ss.; FF, 1995, I, p. 705 s.; FF, 1996, I, p. 950.
24) BO CE, 1995, p. 158.; FF, 1995, II, p. 440.
25) BO CN, 1996, p. 1553.
26) FF, 1998, p. 61 ss.
27) BO CN, 1997, p. 2754 ss.; FF, 1997, IV, p. 840 ss.; TA, 22.4.97; presse du 30.4.97.
28) BO CE, 1997, p. 975 s.; BO CN, 1997, p. 2750 ss.; FF, 1997, III, p. 933 ss.
29) BO CE, 1998, p. 309 s.; LT, 11.8.98 et Lib., 17.8.98 (ONG).
30) LT. 25.9.99 et 29.4.99.
31) Express, 20,9,00,37
32) FF. 2001, p. 2789 s.; BO CN. 2001, p. 952 ss.; BO CE. 2001, p. 247 s. et 472
33) FF, 2007, p. 8135 ss.
34) FF, 2009, p. 2963 ss.; BO CE, 2009, p. 336 ss.
35) FF, 2009, p. 1 ss.; BO CN, 2009, p. 762 ss.; BO CE, 2009, p. 336 ss.
36) NZZ, 4.9.10.
37) FF, 2010, p. 5541 ss.; BO CE, 2010, p. 1218 ss; LT, 8.12.10; 24h, 21.12.10. 38) FF, 2010, p. 5581 ss.; BO CE, 2010, p. 1224 s.
39) AB NR, 2011, S. 33 f. und 44 f.; BBI, 2011, S. 2929 f.; TA, 2.3.11; vgl. SPJ 2010, S. 80 f.
40) AB NR, 2011, S. 220.
41) BBI, 2011, S. 9121 ff.
42) SN, 18.4.11; NZZ, 14.12.11.
43) FF. 2011, p. 8359.
44) Communiqué du DFAE du 4.9.12.
45) Po. 12.4016: BO CN, 2013, p. 511.
46) Communiqué du DFF du 27.3.13.
47) FF, I, 1991, p.391ss.; Presse des 21.7., 24.7., et 25.-27.7.90; TW, 28.7.90; NZZ, 1.10.90.; Rapp.gest., 1990, p.345
48) Presse du 14.4 au 19.4.93 et du 21.4.93; Hebdo, 22.4.93.
49) Communiqué de presse du DFAE du 24.11.03.
50) LT, 5.3.09; Lib., 27.4, 30.4 et 25.9.09; LT, 10 et 11.11.09.
51) BO CE, 1990, p.514ss.; BO CE, 1990, p.836s.; BO CN, 1990, p.1413ss.; FF, III, 1990, p.597s.; Presse des 10.3., 22.6. et
20.9.90.
52) FF, 1997, II, p. 74 ss.
53) FF, 1999, p. 1575 ss.
54) LT, 16.7.05; QJ, 19.12.05.
55) AB NR, 2000, S. 843, 1077 und 1075; AB SR, 2000, S. 472 f. AB SR, 2000, II, Beilagen, S. 121 ff. resp. AB NR, 2000, III,
Beilagen, S. 3073.8; BBI, 2000, S. 4030 ff; AB NR, 2000, S. 1520 ff.
56) AB SR, 2001, S. 247 f. und 472; AB NR, 2001, S. 952; BBI, 2001, S. 2928 f. BBI, 2001, S. 2016 ff.
57) Amtl. Bull. NR, 1999, S. 2002.6; Amtl. Bull. NR, 1999, S. 926 ff.5
58) AB NR, 2002, S. 457.; BBI, 2003, S. 645 ff.
59) AB SR, 2003, S. 47 f. und 614; AB NR, 2003, S. 1023 ff.; BBI, 2003, S. 4812. V
60) BBI, 2003, S. 4775 ff.; AB SR, 2003, S. 957 ff.; AB NR, 2003, S. 2036 ff.
61) AB SR, 2004, S. 6 f., 161 und 166; AB NR, 2004, S. 286 ff. und 500; BBI, 2004, S. 1383 ff.
62) BO CN, 2017, pp.686 s.; Communiqué de presse APK-N/CPE-N; Communiqué de presse APK-S/CPE-E
63) BO CE, 2017, pp.397 s.; BO CN, 2017, p.1224; Communiqué APK-S/CPE-E
64) BBI, 2007, S. 8677 ff.
65) AB NR, 2008, S. 231 ff. und 917 f.; AB SR, 2008, S. 337 f.; BBI, 2008, S. 5803.
```

```
66) AB NR, 2008, S. 1554 (SP); AB SR, 2008, S. 940 (Maury Pasquier).
67) BBI, 2009, S. 1 ff.
68) AB NR, 2009, S. 762 ff.; AB SR, 2009, S. 336 ff.
69) BBI, 2009, S. 3399 ff.; AB SR, 2009, S. 336 ff.; TA, 9.4.09.
70) BBI, 2010, S. 6147 ff.; AB SR, 2010, S. 1224 f.; TA, 21.12.10; IWF: NLZ, 9.10.10.
71) BBI, 2010, S. 6691 ff., 6749 f.; AB SR, 2010, S. 1211 ff.; TdG, 21.12.10.
72) AB NR, 2011, S. 32 und 37.
73) AB NR 2010, S. 1890 ff.; AB NR, 2011, S. 32 ff.; BBI, 2011, S. 2931
74) AB NR, 2011, S. 32 ff. und 48; BBI, 2011, S. 2929
75) NZZ, 16.4. und 19.4. und 15.10.12.
76) BO CE, 2017, pp.34; BO CN, 2017, pp.1101 s.; Communiqué de presse, CPE-E; Communiqué, CPE-N; FF, 2016, pp.7789; FF,
2016, pp.7811; NZZ, 7.6.17
77) BO CN, 2016, p.233; Rapport 15.3434
78) FF. 2019, p.2952
79) Parolen 1991
80) BZ vom 20.7.91; BZ vom 4.6.91; BaZ vom 23.11.91; BüZ vom 19.12.91; L'Hebdo vom 6.6.91 und 12.9.91; LNN vom 27.7.91 und
4.11.91; NZZ vom 5.11.91 und 19.6.91; Presse vom 11.10.91; SGT vom 13.7.91; SVP-Pressedienst vom 16.9.91, 29.10.91 und 11.11.91;
TA vom 9.8.90 und 21.11.91
81) Express vom 28.10.91; SP-Pressedienst vom 5.11.91; TA vom 22.11.91
82) Presse vom 30.3.92
83) NQ vom 16.8.92; Presse vom 6.4.92. und 17.8.92; NZZ vom 20.8.92 und 25.8.92
84) N77 und TA vom 14.9.91
85) BaZ vom 8.11.91; BZ vom 12.11.91; GPS-Pressedienst vom 16.11.91
86) Parolen 1992; Presse vom 17.1.92 und 7.9.92; NZZ vom 31.1.92; BZ und JdG vom 27.4.92; 24 Heures vom 6.5.92; Bund vom
87) NF vom 17.3.92; NZZ vom 29.10.92; BaZ vom 2.12.92
88) BBI, 1991, III, S. 997; NZZ vom 28.1.91; TA vom 28.10.91; Presse vom 22.11.91
89) NZZ vom 13. 4.92; TA vom 31.8.92; Parolen 1992
90) Bund, 8.2.91; BZ, 20.4.91; NZZ, 12.1.91; Presse vom 26.9.91; TA, 16.11.91; SGZ, 46, 14.11.91.
```

91) NZZ, 20.2., 8.4., 19.8. und 5.9.92 92) NZZ, 28.1., 9.4. und 21.8.92